

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2491

17 novembre 2010

### SOMMAIRE

Alcentra S.à r.l. ....	119568	HCC Holding S.A. ....	119544
Alterna Invest S.A. SICAF SIF .....	119541	Héritage Commercial Ventures S.A. ....	119560
Amberson S.A. ....	119522	Héritiers Jules Gales S.A. ....	119567
Bayern Energie S. à r.l. ....	119564	Holdarion S.à r.l. ....	119549
Blauenberg SA .....	119565	Holding Papermill International S.A. ....	119550
Café Nau S.à r.l. ....	119542	Holding Papermill International S.A. ....	119552
CAVOK Luxembourg S.A. ....	119548	Holding Papermill International S.A. ....	119552
Curio S.A. ....	119541	Holding Papermill International S.A. ....	119552
Curio S.A. ....	119542	Holding Papermill International S.A. ....	119553
De Raekt S. à r.l. / B.V. ....	119542	Home Invest S.à r.l. ....	119553
E.E.C. - European Eastern Company Hold- ing S.A. ....	119543	Home Invest S.à r.l. ....	119550
E.E.C. - European Eastern Company Hold- ing S.A. ....	119543	Imperial Estates S.A. ....	119549
Electricité Rapid Sàrl .....	119544	Investitori S.A. ....	119560
Electricité Rapid Sàrl .....	119544	Iris St Michael S.A. ....	119560
EPP Marathon Delta Holdings (Lux) S.à r.l. .....	119550	Iris St Michael S.A. ....	119560
EPP Massy Ile de France (Lux) S.à r.l. ....	119550	Kampen Management Company S.à r.l. .....	119561
Eraclito International S.A. ....	119535	Karlix S.A. ....	119562
Eurodyne .....	119546	KPI Residential Property 15 S.à r.l. ....	119563
Euro Industrial S.à r.l. SICAR .....	119545	KPI Retail Property 24 S.à r.l. ....	119564
European Investment Construction Com- pany S.A. ....	119547	Leopard Germany Property ME 1 S.à r.l. .....	119554
Eurotechnik S.C.A. ....	119547	Naias Holding Co S.A. ....	119564
Excess International S.A. ....	119545	ProLogis ITALY XXI S.à r.l. ....	119533
Fondation Bridderlech Deelen .....	119545	Restaurant Pizzeria "STOP MARY s.à r.l." .....	119562
Forbach Invest S.à r.l. ....	119548	Riancourt S.A. ....	119533
Fuchs & Associés Finance S.A. ....	119548	SV Services S.à r.l. ....	119553
Future Prospects S.A. ....	119549	Talys Financière S.A. ....	119561
Gapel Investments S.à r.l. ....	119543	The Stralem Fund .....	119542
Generation XXI S.A. ....	119544	Tritone S.à r.l. ....	119562
GL Europe Holdings I S.à r.l. ....	119549	U.M.I.G. S.A. ....	119564
		Waterline 1 S.à r.l. ....	119547

**Amberson S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 155.984.

---

**STATUTES**

In the year two thousand and ten, on the first day of October.

Before Us, M<sup>e</sup> Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

Was held an extraordinary general meeting (the "General Meeting") of the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Amberson Limited registered with company number 90336 and with registered office at Ogier House, The Esplanade, St. Helier, Jersey JE4 9WG (the "Company").

The Sole Shareholder is represented by Me Sophie ZINTZEN, attorney at law, residing professionally in Luxembourg.

M<sup>e</sup> David MARIA, attorney at law, residing professionally at L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse is the chairman of the meeting (the "Chairman").

M<sup>e</sup> Sophie ZINTZEN, prenamed, was appointed as scrutineer by the meeting (the "Scrutineer").

The Chairman and the Scrutineer agreed that Me David MARIA, prenamed, was appointed to assume the role of secretary (the "Secretary").

The Chairman, the Secretary and the Scrutineer were collectively referred to hereafter as the "members of the Bureau".

In accordance with the attendance sheet attached to these minutes, the members of the Bureau confirmed that the Sole Shareholder holding all the shares of the Company was present.

The Sole Shareholder acknowledged that the meeting had been duly convened and, insofar as the same was necessary, consented to the meeting being held on short notice. There was tabled to the meeting a written consent to short notice of the meeting recording such approval from the Sole Shareholder.

The attendance sheet was accordingly confirmed as being signed "ne varietur" by the members of the Bureau and attached to the present minutes.

The Sole Shareholder, represented as here above stated, produced the following documents:

- 1) An interim balance sheet as at 1<sup>st</sup> July, 2010 being the opening balance sheet.
- 2) A report dated September 30, 2010 relating to the actual net value of the assets of the Company, drawn up by Mayfair Trust S.à r.l. as independent auditor having its registered office in Luxembourg, that confirms the actual net value of the assets of the Company is not below the nominal value share capital amount of the Company.
- 3) A confirmation letter issued by the Company dated September 30, 2010, certifying that there has been no significant change in the balance sheet of the Company since the production of the interim financial accounts of 1<sup>st</sup> July 2010.
- 4) A copy of a certificate issued by the Companies Registrar of the Jersey Financial Services Commission certifying that the Company is duly incorporated.
- 5) A legal opinion issued by the law firm Ogier dated September 30, 2010.
- 6) The Jersey Board Minutes as defined below.

The above mentioned documents, signed "ne varietur" by the Sole Shareholder represented as here above stated, and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder of the Company has requested the undersigned notary to state the confirmation that the registered office, the effective management, central administration and principal establishment of the Company are transferred with effect as at the date of these resolutions, to Luxembourg-City (Luxembourg), and without any interruption of the Company's legal personality and without the Company being dissolved but on the contrary with the corporate continuance of the Company.

Will remain annexed to the present deed the minutes of the meeting of the board of directors of the Company dated August 24, 2010, which have been taken according to Jersey law and to the articles of association applying on the date of these resolutions, deciding the transfer the registered office, the effective management, central administration and principal establishment of the Company to Luxembourg (the "Jersey Board Minutes").

The Sole Shareholder, represented as here above stated, acknowledges the Jersey Board Minutes and takes the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder of the Company decided that the registered office, the effective management, central administration and principal establishment of the Company are transferred to Luxembourg-City, as from the date of these resolutions without any interruption of the Company's legal personality and without the Company being dissolved but on the contrary with the corporate continuance of the Company and decided, as a result, to be of Luxembourg nationality.

*Second resolution*

The Sole Shareholder of the Company decided to establish the registered office, the effective management, central administration and principal establishment of the Company to L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

*Third resolution*

The Sole Shareholder of the Company by special resolution in accordance with the articles of association of the company and the Companies (Jersey) law 1991, as amended, resolves to adopt for the Company the form of a "société anonyme", in compliance with the provisions of the law of 10<sup>th</sup> August 1915 on commercial companies, as amended, under the name of Amberson SA and to adopt the articles of association of the Company (the "Articles"), which after total restating, in order to conform them to the Luxembourg law conditional upon the issue of a certificate of discontinuance by the Companies Registrar of the Jersey Financial Services Commission, will henceforth have the following wording:

**"Articles of Association:**

**Title I. Name - Form - Registered Office - Object - Duration**

**Art. 1. Name - Form.** There exist a public limited liability company (société anonyme) under the name Amberson S.A. (hereinafter referred to as the "Company") and which shall be governed by the Luxembourg Law dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law") and the present articles of association (the "Articles").

**Art. 2. Registered Office.** The registered office of the company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred within the municipality of Luxembourg-City by resolution of the board of directors of the Company.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the General Meeting of the shareholders.

If extraordinary events of a political, economic, or social nature, likely to impair the normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad by resolution of the board of directors. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

**Art. 3. Object.** The object of the Company is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, option or in any other way.

The Company may use its funds to invest in real estate, to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights and to grant to or for the benefit of companies in which the Company has a direct or indirect participation and to companies of the group, any assistance including financial assistance, loans, advances or guarantees.

Without prejudice to the generality of the object of the Company, this latter may do all or any of the following:

- acquisition, possession, administration, sale, exchange, transfer, trade and investment in and alienation of shares, bonds, funds, notes, evidences of indebtedness and other securities, borrowing of money and issuance of notes therefore, as well as the lending of money;
- rendering of technical assistance;
- participation in and management of other companies;
- borrowing of monies;
- creation of mortgages and charges over the assets of the Company including over any of its property assets.

The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds, notes, securities, debentures and certificates.

The company is authorized to perform all commercial, industrial and financial activities and all transactions, which are directly or indirectly connected to its corporate purpose, or to perform all activities which are beneficial to the Company's development.

**Art. 4. Duration.** The Company exists for an indefinite period.

**Title II. Share Capital - Shares**

**Art. 5. Share Capital.** The share capital of the Company amounts to twenty-five million three hundred twenty-eight thousand two hundred twenty-nine Euro's (EUR 25,328,229.-), represented by thirty million nine hundred twenty thou-

sand five hundred and three (30,920,503) ordinary shares with no nominal value (collectively the "Shares" or each individually a "Share").

**Art. 6. Shares.** The Shares shall be in registered form.

All the Shares have the same rights.

The Company will recognize only one holder per Share; in case a Share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgeor and a pledgee.

**Art. 7. Increase or Reduction of the Share Capital.** The subscribed capital of the Company may be increased or reduced in one or several steps pursuant to resolutions passed at a general meeting of shareholders (the "General Meeting"), deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

**Art. 8. Redemption of Shares.** The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

**Art. 9. Shareholders register.** The board of directors (hereinafter the "Board") shall maintain a register in accordance with the requirements of the law with respect thereto in which among others the names and addresses of the shareholders holding registered Shares shall be recorded.

The Board shall make the register available at the office of the company for inspection by the shareholders.

Upon request and at no cost, the Board shall provide a shareholder with an extract from the register regarding his rights in respect of a share.

### Title III. General Meeting of Shareholders

**Art. 10. Powers.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company.

**Art. 11. Place and Date of the annual General Meeting.** The annual General Meeting of shareholders (hereinafter the "General Meeting") shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and the Grand-Duchy of Luxembourg only, as may be specified in the notice of meeting on fifteenth of the month of May of each year at 2 pm.

If such day is a legal holiday in the Grand Duchy of Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

**Art. 12. Quorum and Majority.** Except as otherwise required by Luxembourg law or the Articles, resolutions at a General Meeting duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented. Each share is entitled to one vote.

A shareholder may act at any General Meeting by appointing in writing another person as his proxy.

Any shareholder may participate in any General Meeting by conference call or by other similar means of communication enabling the identification of such shareholder and all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

If all the shareholders are present or represented at a meeting, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

The Articles may be amended by an extraordinary General Meeting. The extraordinary General Meeting called to amend the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the articles and, where applicable, the text of those which concern the object or the form of the Company. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes expressed. The votes expressed do not include the votes attached to the shares for which the shareholder has not taken part in the vote or has abstained from voting or returned a blank or void voting paper.

The nationality of the Company may only be changed and the commitments of the shareholders may only be increased with the unanimous consent of the shareholders.

**Art. 13. Sole Shareholder.** If the Company has only one shareholder, this sole shareholder exercises all the powers of the General Meeting.

The resolutions of the sole shareholder which are taken in the scope of the first paragraph are recorded in minutes.

#### Title IV. Board of Directors

**Art. 14. Number of Directors.** The Company shall be managed by a board of directors composed of not less than 3 (three) members who need not be shareholders of the Company. The majority of the board members should be resident of Luxembourg.

Notwithstanding the afore paragraph, if the Company has been incorporated by only one shareholder, or if a General Meeting acknowledges that the Company has only one shareholder left, the Board may be composed of one member only until the ordinary General Meeting of shareholders following the acknowledgment of the existence of more than one shareholder.

**Art. 15. Appointment.** The director(s) are appointed by the General Meeting, or by the sole shareholder, as the case may be, which shall determine their number, fix the term of their office as well as their remuneration. The director(s) shall hold office until his (their) successor(s) is (are) elected.

The director(s) may be removed at any time, with or without cause (*ad nutum*), by a resolution of the General Meeting or by the sole shareholder, as the case may be.

In the event of one or more vacancies at the board of directors by reason of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect to fill such vacancy in accordance with the provisions of law. In this case the General Meeting ratifies the election at its next meeting.

**Art. 16. Chairman and Secretary.** The Board chooses from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman.

In case of a Board composed of one member, such sole director shall be the chairman of the board.

The Board may also choose a secretary, who needs not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board.

The chairman shall preside at all meetings of the Board. In his absence the board of directors may appoint a chairman *pro tempore* by vote of the majority present at any such meeting.

**Art. 17. Convening and Holding of Meetings.** Board meetings shall be held in Luxembourg, except in specific emergency cases.

All important and strategic decisions involving the Company will exclusively be taken by the Board in Luxembourg.

The Board shall meet upon call by the chairman, or 2 (two) directors, or, as the case may be, any other authorized person, at the place indicated in the notice of meeting.

The directors will be convened separately to each meeting of the Board.

Except in cases of urgency, which will be specified in the convening notice or with the prior consent of all those entitled to attend, at least a twenty four (24) hours written notice of the board meetings shall be given. The meeting will be duly held without prior notice if all the directors are present or duly represented.

The notice may be waived by consent in writing of each director.

Any director may act at any meeting of the Board by appointing another director in writing.

A director may represent one or more directors at any meeting of the Board.

Only non-Luxembourg director may participate in any meeting of the board of directors by conference call or by other similar means of communication enabling all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The minutes of any such meeting shall however be approved and signed by all the directors present at such a meeting. Such meeting by these means shall always be initiated from the Grand Duchy of Luxembourg.

The Board may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

The Board can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors. Resolutions shall be passed by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting.

**Art. 18. Powers.** The Board is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the board of directors.

The Board may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, with prior consent of the General Meeting, to any member or members of the board or to any committee (the members of which need not be directors) deliberating under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any person(s) who need (s) not be directors, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their emoluments.

**Art. 19. Representation.** The Company is bound towards third parties in all circumstances (i) by the joint signature of any 2 (two) directors or (ii) by the single signature of the sole director or (iii) by the sole signature of any person(s) to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

#### **Title V. Supervision of the Company**

**Art. 20. Statutory Auditor.** The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s), which may be shareholders or not. The General Meeting shall appoint the statutory auditor(s), and shall determine their number, remuneration and term of office, which may not exceed six years.

#### **Title VI. Accounting Year - Annual Accounts**

**Art. 21. Accounting Year.** The accounting year of the Company shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the thirty-first day of December of the same year.

**Art. 22. Allocation of Results.** At the end of each accounting year, the board of directors will draft the annual accounts which will be at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to 10% (ten per cent) of the subscribed capital of the Company.

The General Meeting, upon recommendation of the Board, will determine how the annual net profits will be disposed of.

In the event of partly paid shares, dividends will be payable in proportion to the paid-up amount of such shares.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by law.

#### **Title VII. Winding up - Liquidation**

**Art. 23. Winding up, Liquidation.** In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting resolving such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

#### **Title VIII. Final clause - Applicable Law**

**Art. 24. Applicable Law.** All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and in particular with the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended."

#### *Transitional provisions*

- 1) The next annual General Meeting will be held in 2011.
- 2) The first financial year after the continuation of the Company in Luxembourg, which began on January 1, 2010 in Jersey, shall end on December 31, 2010 in Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended and expressly states that they have been fulfilled.

#### *Fourth resolution*

The Sole Shareholder of the Company accepts the resignation of the current directors of the Company and gives them discharge for the execution of their mandates until the continuance of the Company in Luxembourg.

#### *Fifth resolution*

The Sole Shareholder of the Company sets the number of directors at three and that of the auditors at one.

- 1) The following are appointed directors:
  - a) Mrs. Nancy BEUMER, born in Doetinchem (The Netherlands), on the 30<sup>th</sup> of November 1971, with professional address at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte;
  - b) Mr. Hans DE GRAAF, born in Reeuwijk (The Netherlands), on the 19<sup>th</sup> of April 1950, with professional address at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte;
  - c) Mr. Philippe TOUSSAINT, born in Arlon (Belgium), on the 2<sup>nd</sup> of September 1975, with professional address at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
- 2) The General Meeting appoints as statutory auditor the company COMCOLUX S.à r.l., with registered office at 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg.

119527

*Sixth resolution*

The term of office of the directors and of the statutory auditor will end at the end of the next annual general meeting of the Company to be held in 2011.

*Seventh resolution*

The registered office of the Company is set at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately seven thousand Euros.

*Statement*

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the Sole Shareholder, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said persons signed together with the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le premier octobre.

Par-devant Nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire résidant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée Générale») de l'actionnaire unique (l'«Actionnaire Unique») de la société Amberson Limited, enregistrée sous le numéro 90336 et ayant son siège social à Ogier House, The Esplanade, St. Helier, Jersey JE4 9WG (la «Société»).

L'Actionnaire Unique est représenté par Maître Sophie ZINTZEN, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Maître David MARIA, avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg préside la séance (ci-après le «Président»).

Maître Me Sophie ZINTZEN, préqualifiée, est désignée comme scrutateur (ci-après le «Scrutateur»).

Le Président et le Scrutateur choisissent d'élire Maître David MARIA, préqualifié, afin d'assurer le rôle de secrétaire (ci-après le «Secrétaire»).

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur sont collectivement désignés comme les «membres du Bureau».

Tel qu'il résulte de la liste de présence annexée aux présentes résolutions, les membres du Bureau ont certifié que l'Actionnaire Unique qui détient toutes les actions de la Société était présent.

L'Actionnaire Unique reconnaît que l'assemblée a été dûment convoquée et dans la mesure où ceci était nécessaire, a consenti à ce que l'assemblée soit tenue à bref délai.

Il a été apporté lors de la réunion un accord écrit de tenue de l'assemblée à bref délai enregistrant le consentement de l'Actionnaire Unique.

La liste de présence qui, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du Bureau restera annexée au présent procès-verbal.

L'Actionnaire Unique, tel que représenté ci-dessus, a produit les documents suivant:

- 1) Un bilan intérimaire au 1<sup>er</sup> juillet 2010, constituant le bilan d'ouverture.
- 2) Un rapport en date du 30 septembre 2010 relatif à la valeur nette actuelle des actifs de la Société, établie par Mayfair Trust S.à r.l. en sa qualité de réviseur d'entreprises indépendant, ayant son siège social au Luxembourg, qui confirme que la valeur nette des actifs de la Société n'est pas inférieure à la valeur nominale du montant du capital social de la Société.
- 3) Une lettre de confirmation émanant de la Société en date du 1<sup>er</sup> octobre 2010, certifiant qu'il n'y a eu aucun événement significatif qui aurait pu impacter la situation financière de la Société depuis l'établissement du bilan intérimaire au 1<sup>er</sup> juillet 2010.
- 4) Une copie du certificat d'enregistrement délivré par la Commission du Service financier du Registre des Sociétés de l'Île de Jersey établissant que la Société a été dûment constituée.
- 5) Un avis juridique établi par le cabinet d'avocat Ogier en date du 30 septembre 2010.
- 6) Les Résolutions du Conseil d'Administration de Jersey tel que défini ci-dessous.

Les documents mentionnées ci-dessus, signés «ne varietur» par l'Actionnaire Unique tel que représenté ci-avant, et par le notaire soussigné, resteront annexés au présent acte afin d'être enregistré avec l'acte auprès des autorités compétentes.

L'Actionnaire Unique de la Société a demandé au notaire soussigné d'acter les faits selon lesquels le siège social, la direction effective, l'administration centrale et le lieu du principal établissement de la Société sont transférés, à compter de la date des présentes résolutions, à Luxembourg-Ville (Luxembourg), et ce sans interruption de la personnalité juridique et sans dissolution de la Société mais au contraire avec continuité de la personnalité juridique de la Société.

Resteront annexées au présent acte, les résolutions prises par le conseil d'administration de la Société en date du 24 août 2010, qui ont été prises conformément aux lois de l'Île de Jersey et aux statuts applicables à la date des présentes résolutions, approuvant le transfert de siège social, de la direction effective, de l'administration centrale et du lieu du principal établissement de la Société à Luxembourg (les «Résolutions du Conseil d'Administration de Jersey»).

L'Actionnaire Unique, tel que représenté ci-avant, prend acte des Résolutions du Conseil d'Administration de Jersey et prend les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'Actionnaire Unique de la Société a décidé que le siège social, la direction effective, l'administration centrale et le lieu du principal établissement de la Société sont transférés à Luxembourg-Ville, à compter de la date des présentes résolutions, sans interruption de la personnalité juridique de la Société et sans dissolution mais au contraire, avec continuité de la Société et décide, par conséquent, que la Société sera dorénavant Luxembourgeoise.

*Seconde résolution*

L'Actionnaire Unique a décidé de fixer le siège social, la direction effective, l'administration centrale et le lieu du principal établissement de la Société au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

*Troisième résolution*

L'Actionnaire Unique de la Société a décidé, par le biais de résolutions spéciales prises conformément aux statuts de la société et à la loi de 1991 sur les Sociétés (de l'Île de Jersey), telle que modifiée, d'adopter pour la Société la forme d'une «société anonyme» qui sera régie par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée, sous la dénomination de Amberson SA, et décide d'adopter de nouveaux statuts de la Société (les «Statuts»), qui après refonte totale, de manière à les rendre conformes à la loi Luxembourgeoise à la condition de la production d'un certificat de discontinuité qui a été délivré par la Commission des Services financiers du Registre des Sociétés de Jersey, auront désormais la teneur suivante:

**«Statuts:**

**Titre I<sup>er</sup> . Dénomination - Forme - Siège Social - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> . Dénomination - Forme.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de Amberson S.A. (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré au sein de la commune de Luxembourg-Ville par une décision du conseil d'administration de la Société.

Il peut être transféré dans toute autre localité du Grand-duché de Luxembourg par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires.

Au cas où des événements extraordinaires de nature politique, économique ou sociale de nature risquant de compromettre l'activité habituelle au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social, par décision du conseil d'administration, pourra être transféré temporairement à l'étranger. Cette mesure temporaire n'aura, toutefois, aucun effet sur la nationalité de la Société qui, malgré le transfert temporaire de son siège social, demeurera une société de droit luxembourgeois.

Il peut être créé, par décision du conseil d'administration, des succursales ou autres bureaux tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 3. Objet Social.** L'objet social de la Société est d'acquérir des participations, quelles qu'en soient la forme ou la nature, à Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes les entreprises commerciales, industrielles, financières et autres; d'acquérir tous titres par voie de participation, d'apport, d'option ou de toute autre manière.

La Société pourra utiliser ses fonds pour investir dans des biens immobiliers, pour créer, administrer, développer et céder ses actifs tels qu'ils sont composés à une époque déterminée et plus particulièrement mais non limitativement, son portefeuille de titres de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, d'acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option, tous titres, et tout droit de propriété intellectuelle, de les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autre et de recevoir ou d'accorder des licences relatives aux droits de propriété intellectuelle et d'accorder ou faire bénéficier aux sociétés dans lesquelles la Société détient une

participation directe ou indirecte ou toute société du groupe, toute assistance, y compris assistance financière, prêts, avances ou garanties.

Sans préjudice quand à la généralité de l'objet de la Société, cette dernière pourra faire tout ou partie de ce qui suit:

- l'acquisition, la possession, l'administration, la vente, l'échange, le transfert, le commerce et l'investissement dans et l'aliénation d'actions, d'obligations, de fonds, de billets à ordre, de titres de créances et d'autres titres, l'emprunt d'argent et l'émission de titres de créances y relatifs, ainsi que le prêt d'argent;

- l'assistance technique;

- la participation à et la gérance d'autres sociétés;

- l'emprunt d'argent;

- création d'hypothèques ou garanties sur les actifs de la Société y compris sur tous ses biens immobiliers.

La Société est autorisée à contracter des emprunts sous toute forme et d'émettre des obligations, des bons, des titres et des certificats.

La Société est autorisée à effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières et toutes transactions, qui sont directement ou indirectement liées à son objet social ou à effectuer toutes activités qui contribuent au développement de son objet social.

**Art. 4. Durée.** La société est constituée pour une durée illimitée.

## Titre II. Capital Social - Actions

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social de la Société est fixé à vingt-cinq millions trois cents vingt-huit mille deux cents vingt-neuf euros (EUR 25.328.229,-) représenté par trente millions neuf cents vingt mille cinq cents trois (30.920.503) actions ordinaires sans désignation de leur valeur nominale (ci-après ensemble les «Actions» ou individuellement une «Action»).

**Art. 6. Actions.** Les Actions devront être sous forme nominative.

Toutes les Actions ont les mêmes droits.

La Société reconnaîtra un seul détenteur par Action; si une Action est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette Action jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme seul propriétaire vis à vis de la Société. La même règle sera applicable en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-proprétaire ou entre le constituant d'un gage et le créancier gagiste.

**Art. 7. Augmentation ou Réduction du Capital Social.** Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit en une ou plusieurs étapes conformément aux résolutions adoptées lors d'une assemblée générale des actionnaires (l'«Assemblée Générale»), délibérant comme en matière de modification des statuts.

**Art. 8. Rachat des Actions.** La Société est autorisée, dans la mesure permise par et dans les conditions de la loi, à racheter ses propres actions.

**Art. 9. Registre d'Actionnaires.** Le conseil d'administration (ci-après le «Conseil d'Administration») doit tenir un registre d'Actions en conformité avec les exigences de la Loi, il devra notamment contenir les noms et adresses des personnes titulaires des Actions.

Le Conseil d'Administration devra laisser le registre à disposition des actionnaires au siège social de la Société pour inspection.

Sur simple demande et sans frais, le Conseil d'Administration devra fournir aux actionnaires un extrait du registre d'actionnaire qui atteste leurs droits concernant les Actions qu'ils détiennent.

## Titre III. Assemblée Générale des Actionnaires

**Art. 10. Pouvoirs.** Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera l'intégralité des actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour décider, réaliser ou ratifier tous les actes en relation avec les activités de la Société.

**Art. 11. Lieu et Date des Assemblées Générales annuelles.** L'Assemblée Générale annuelle des actionnaires sera tenue à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit du Grand-duché du Luxembourg, mais uniquement au Grand-duché de Luxembourg, tel que précisée dans la convocation de l'assemblée, le 15 du mois de mai de chaque année à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié au Grand-duché de Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

**Art. 12. Quorum et Majorité.** Sauf stipulation contraire prévue par la Loi ou les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée seront prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés. Toute action donne droit à une voix.

Un actionnaire peut prendre part aux Assemblées Générales en désignant par écrit une autre personne comme son mandataire.

Tout actionnaire aura le droit de participer à l'Assemblée Générale par vidéo conférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification et permettant à toutes les personnes prenant part à l'assemblée de s'entendre les unes les autres, et de communiquer les unes avec les autres. La participation à une assemblée par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle assemblée.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors de l'assemblée, et s'ils déclarent avoir dûment été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation ou publication préalable.

Les Statuts ne pourront être modifiés que par une décision de l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires. L'Assemblée Générale appelée à se prononcer sur la modification des Statuts ne délibère valablement que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées, et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la Société. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix exprimées. Les voix exprimées ne comprennent pas les voix attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote, s'est abstenu ou a voté blanc ou nul.

Le changement de la nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires.

**Art. 13. Actionnaire unique.** Si la Société a seulement un actionnaire, cet actionnaire unique exerce tous les pouvoirs de l'Assemblée Générale.

Les décisions de l'actionnaire unique qui sont prises dans le cadre du premier paragraphe sont inscrites dans un procès-verbal.

#### **Titre IV. Conseil d'Administration**

**Art. 14. Nombre d'administrateurs.** La Société est administrée par un conseil d'administration composé de 3 (trois) membres au moins qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. La majorité des administrateurs devront être résidents Luxembourgeois.

Sans préjudice des dispositions du précédent paragraphe, si la Société a été constituée par un actionnaire unique, ou si à une Assemblée Générale il est constaté que la Société n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

**Art. 15. Nomination.** Le(s) administrateur(s) sont (est) nommé(s) par l'Assemblée Générale ou par l'actionnaire unique, selon le cas, qui détermine leur nombre, fixe le terme de leur mandat et leur rémunération. Le(s) administrateur(s) occuperont(a) leurs (ses) fonctions jusqu'à ce que leurs(son) remplaçant(s) seront (sera) nommé(s).

Les(L') administrateur(s) sont (est) révocable(s) à tout moment avec ou sans motif (ad nutum), selon le cas, par résolution de l'Assemblée Générale ou de l'actionnaire unique.

En cas d'une ou plusieurs vacances au sein du Conseil d'Administration pour cause de mort, retraite ou autre, les administrateurs restants pourront choisir de palier à une telle vacance conformément aux dispositions de la loi. Dans un tel cas, l'Assemblée Générale ratifie l'élection à la prochaine assemblée.

**Art. 16. Président et Secrétaire.** Le Conseil d'Administration pourra choisir parmi ses membres un président et est autorisé à choisir parmi ses membres un vice-président.

En cas d'un Conseil d'Administration composé d'un membre, cet administrateur unique sera le président du conseil d'administration.

Le Conseil d'Administration peut également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera responsable de tenir les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration.

Le président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration. En son absence, le Conseil d'Administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion, un président pour assurer la présidence pro tempore de cette réunion.

**Art. 17. Convocation et tenue des assemblées.** Les conseils d'administrations devront se tenir à Luxembourg, excepté dans certain cas d'urgence. Toutes les décisions importantes et stratégiques concernant la Société devront être prises exclusivement à Luxembourg par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du président ou de deux (2) administrateurs, ou dans certain cas sur convocation de toute personne autorisée, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du Conseil d'Administration.

Sauf en cas d'urgence, laquelle sera spécifiée dans la convocation ou avec le consentement préalable des personnes autorisées à assister à la réunion, une convocation écrite sera adressée au moins vingt-quatre heures (24) avant la tenue des réunions du Conseil d'Administration. La réunion sera valablement tenue sans convocation préalable, si tous les administrateurs sont présents ou dûment représentés.

Il peut être renoncé à la convocation par accord écrit de chacun des administrateurs.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit un autre administrateur.

Un administrateur pourra représenter un ou plusieurs administrateurs à toute réunion du Conseil d'Administration.

Seuls les administrateurs non Luxembourgeois peuvent participer à toute réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre les unes les autres, et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le procès-verbal d'une telle réunion devra toutefois être approuvé et signé par tous les administrateurs présents à une telle réunion. De telles réunions devront toujours être initiées du Grand-Duché du Luxembourg.

Le Conseil d'Administration peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit. L'ensemble constituera le procès-verbal faisant foi de la décision.

Le Conseil d'Administration peut délibérer ou prendre valablement des décisions à la condition qu'au moins la majorité des administrateurs soit présente ou représentée à la réunion. Les décisions devront être prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à la réunion.

**Art. 18. Pouvoirs.** Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous actes d'administration et de disposition qui sont dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'Assemblée Générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière de la Société et la représentation de la Société pour ces affaires, avec le consentement préalable de l'Assemblée Générale des actionnaires, à tout (tous) membre(s) du Conseil d'Administration ou à tout comité (dont les membres n'ont pas besoin d'être administrateurs), délibérant aux conditions et avec les pouvoirs à fixer par le Conseil d'Administration. Il peut également conférer tous pouvoirs et tout mandat spécial à toute(s) personne(s) qui n'a (n'ont) pas besoin d'être administrateur, nommer ou révoquer tous mandataires et employés et fixer leur rémunération.

**Art. 19. Représentation.** La Société sera engagée en toutes circonstances envers les tiers par (i) la signature conjointe de 2 (deux) administrateurs ou (ii) par la signature individuelle de l'administrateur unique ou (iii) par la signature individuelle de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration.

#### **Titre V. Surveillance de la Société**

**Art. 20. Commissaire.** Les opérations de la Société seront contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui peuvent ou non être actionnaires de la Société. L'Assemblée Générale des actionnaires procédera à la nomination de (s) commissaire(s), déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur fonction, qui ne pourra pas excéder six années.

#### **Titre VI. Exercice Social - Comptes annuels**

**Art. 21. Exercice Social.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

**Art. 22. Répartitions des Bénéfices.** A la fin de chaque exercice, le Conseil d'Administration préparera les comptes annuels qui seront à la disposition des actionnaires au siège social de la Société.

Cinq pour cent (5%) des bénéfices annuels nets de la Société devront être affectés à la réserve prévue par la loi. Cette affectation cessera d'être requise lorsque cette réserve aura atteint et aussi longtemps qu'elle représentera dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société.

Sur recommandation du Conseil d'Administration, l'assemblée générale des actionnaires déterminera l'affectation du profit annuel net.

Dans l'hypothèse où des actions sont partiellement libérées, les dividendes seront payés au prorata du montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués en observant les termes et conditions prévus par la Loi.

#### **Titre VII. Dissolution - Liquidation**

**Art. 23. Dissolution, Liquidation.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales) nommés par Assemblée Générale des actionnaires décidant de la dissolution et fixant les pouvoirs et la rémunération des liquidateurs.

#### **Titre VIII. Dispositions finales - Applicabilité de la Loi**

**Art. 24. Applicabilité de la Loi.** Tous ce qui n'est pas expressément réglementé par les présents statuts sera déterminé en conformité avec la loi luxembourgeoise, et en particulier avec la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée.»

*Provisions transitoires*

- 1) La prochaine Assemblée Générale aura lieu en 2011.
- 2) Le premier exercice après la continuation de la Société à Luxembourg, qui a commencé le 1<sup>er</sup> janvier 2010 sur l'île de Jersey se terminera le 31 décembre 2010 à Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée et déclare expressément que ces conditions sont remplies.

*Quatrième résolution*

L'Actionnaire Unique de la Société accepte la démission des administrateurs de la Société actuellement en place et de leur donne décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la continuité de la Société à Luxembourg.

*Cinquième résolution*

L'Assemblée Générale décide de fixer le nombre des administrateurs à trois et le nombre des commissaires aux comptes à un.

1) Les personnes suivantes sont nommées administrateur:

a) Madame Nancy BLEUMER, née à Doetinchem (Pays-Bas), le 30 novembre 1971, avec adresse professionnelle à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte;

b) Monsieur Hans DE GRAAF, né à Reeuwijk (Pays-Bas), le 19 avril 1950, avec adresse professionnelle à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte;

c) Monsieur Philippe TOUSSAINT, né à Arlon (Belgique), le 2 septembre 1975, avec adresse professionnelle à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

2) L'Actionnaire Unique nomme comme commissaire aux comptes de la Société COMCOLUX S.à r.l., avec adresse professionnelle à 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg.

*Sixième résolution*

Le mandat des administrateurs et du commissaire viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2011.

*Septième résolution*

Le siège social de la Société est fixé à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

*Frais*

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société sont évalués à sept mille euros.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais déclare qu'à la requête de l'Actionnaire Unique, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie, et en cas de divergence entre le texte anglais et le français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, lesdites personnes ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. ZINTZEN, D. MARIA, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 octobre 2010. LAC/2010/43585. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Référence de publication: 2010135887/576.

(100155896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

---

**Riancourt S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 41.186.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 28 juin 2010  
23, avenue de la Porte-Neuve à Luxembourg*

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'Administrateurs de MM. Koen LOZIE, 61, Grand Rue à L-6510 Redange / Attert et Joseph WINANDY et la société COSAFIN S.A., représentée par M. Jacques BORDET, 10, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg.

L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de la Fiduciaire Glacis S.à.r.l.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale approuvant les comptes au 31.12.2010.

Pour copie conforme

Signatures

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2010136356/18.

(100154443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

**ProLogis ITALY XXI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 105.927.

**DISSOLUTION**

In the year two thousand ten, on the thirtieth day of September,  
Before the undersigned, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Marc BECKER, private employee, residing professionally in Luxembourg, acting in the name and on behalf of ProLogis European Developments BV, a limited liability company incorporated under the laws of The Netherlands having its registered office at Schiphol Boulevard 115, 1118 BG Schiphol Airport, The Netherlands, registered with the Chamber of Commerce of Amsterdam under number 34248696,

by virtue of a proxy given on 28 September 2010.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that ProLogis Italy XXI S.à r.l., having its principal office in L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated January 21<sup>st</sup>, 2005, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 516 of May 31<sup>st</sup>, 2005 (the "Company") and the Company's articles of incorporation have not been amended since that date;

- that the share capital of the Company is fixed at thirty thousand Euros (EUR 30,000.-) represented by one thousand two hundred (1.200) shares with a par value of one thousand Euros (EUR 25.-) each, fully paid up;

- that ProLogis European Developments BV prenamed, has become owner of all the shares in the Company;

- that the appearing party, in its capacity as sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at 30 September 2010 declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;

- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at 30 September 2010 being only one information for all purposes;

- following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;

- the Company's manager is hereby granted full discharge with respect to its duties;

- there should be proceeded to the cancellation of all issued units;

- the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

#### Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at ONE THOUSAND EURO (1.000.- EUR).

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le trente septembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

#### A COMPARU:

Monsieur Marc BECKER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de ProLogis European Developments BV, une société constituée selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège à Schiphol Boulevard 115, 1118 BG Schiphol Airport, The Netherlands, immatriculée auprès de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 34248696,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 28 septembre 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société ProLogis Italy XXI S.à r.l., ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 21 janvier 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 516 du 31 mai 2005 (la («Société»)) et dont les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour;

- que le capital social de la Société s'élève actuellement à trente mille euros (EUR 30.000,-) représenté par mille deux cents (1.200) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, entièrement libérées;

- que ProLogis European Developments BV, précitée, est devenue seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société;

- que la partie comparante, en sa qualité d'associée unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'associée unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 30 septembre 2010, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'associée unique est investie de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan de la Société au 30 septembre 2010 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société;

- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales émises;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

#### Frais.

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à MILLE EUROS (1.000.-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. BECKER, G. LECUIT

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 octobre 2010 Relation: LAC/2010/43272 Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME Délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2010.

Référence de publication: 2010138645/99.

(100159154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2010.

**Eraclito International S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 155.965.

—  
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the fourth of October.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

“LANNAGE S.A.”, a “société anonyme”, established and having its registered office in 283, route d’Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 63130),

here represented by:

Mrs. Christine COULON-RACOT, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 4 October 2010.

The prenamed proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party, acting in his hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a public limited company (société anonyme) which he declares organize and the articles of incorporation of which shall be as follows:

**Art. 1.** There is hereby formed a corporation (société anonyme) under the name of “ERACLITO INTERNATIONAL S.A., société de gestion de patrimoine familial”.

The registered office is established in Luxembourg-City.

If extraordinary events of a political, economic, or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation, which notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

The corporation is established for an unlimited period.

**Art. 2.** The company has for exclusive object the acquisition, the holding, the management and the realization of financial assets, such as the financial instruments in the sense of the law of August 5<sup>th</sup>, 2005 concerning the contracts of financial guarantee, and the cash and the assets of whatsoever form, held in an account, with the exception of any commercial activity.

The company may hold a participating interest in a company at the sole condition that it will not interfere in its management.

The company will take any measures to protect its rights and will carry out any operation which it may deem useful to the accomplishment and development of its purposes, remaining however within the limits established by the Law of May 11<sup>th</sup>, 2007 concerning the creation of a “société de gestion de patrimoine familial” (“SPF”).

**Art. 3.** The corporate capital is fixed at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) divided into three hundred and ten (310) shares of one hundred euro (EUR 100.-) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which Law prescribes the registered form. The corporation’s shares may be created, at the owner’s option in certificates representing single shares or two or more shares. Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

The corporate share capital may be increased from its present amount up to one million euro (EUR 1,000,000.-) by the creation and issue of additional shares of a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each

The board of directors is fully authorised and appointed:

- to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions or by continuous issues of new shares, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, or following approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;

- to determine the place and the date of the issue or of the successive issues, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares.

- to suppress or limit the preferential subscription right of the shareholders with respect to the above issue of supplementary shares against payment in cash or by contribution in kind.

Such authorisation is valid for a period of five years starting from the date of publication of the present deed and may be renewed by a general meeting of shareholders with respect to the shares of the authorised capital, which at that time shall not have been issued by the board of directors.

As a consequence of each increase of capital so rendered effective and duly documented in notarial form, the first paragraph of the present article will be amended such as to correspond to the increase so rendered effective; such modification will be documented in notarial form by the board of directors or by any persons appointed for such purposes.

Moreover, the Board of Directors is authorised to issue convertible bonds, in registered or bearer form, with any denomination and payable in any currencies. Any issue of convertible bonds may only be made within the limits of the authorised capital. The Board of Directors shall determine the nature, the price, the interest rate, the conditions of issue and reimbursement and any other conditions, which may be related to such, bond issue. A ledger of the registered bondholders will be held at the registered office of the company.

The company will reserve its shares to the following investors:

- a) a physical person acting within the framework of the management of its private holdings or
- b) a patrimonial entity acting exclusively in interest of the holdings deprived of one or several physical persons or
- c) an intermediary acting for aimed investors sub a) or b) of the present paragraph.

**Art. 4.** The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible. They may be removed at any time by general meeting of shareholders.

In the event of a vacant directorship previously appointed by general meeting, the remaining directors, as appointed by general meeting, have the right to provisionally fill the vacancy, such a decision has to be ratified by the next general meeting.

**Art. 5.** The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

The board of directors shall choose from among its members a chairman; in the absence of the chairman, another director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram or telex, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or facsimile.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

Resolutions signed by all the directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting of the board of directors duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical document stating the terms of the resolution accurately, and may be evidenced by letter, telefax or telex.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

Pursuant to Article 60 of the Law on Commercial Companies of 10 August 1915, as amended, the daily management of the company as well as the representation of the company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the Board of Directors shall entail the obligation for the Board of Directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The company may also grant special powers by authentic proxy or by power of attorney by private instrument.

The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

**Art. 6.** The corporation shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

**Art. 7.** The corporation's financial year shall begin on 1<sup>st</sup> January and shall end on 31<sup>st</sup> December of the same year.

**Art. 8.** The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the last Monday of May at 10.00 a.m.

If said day is a public holiday, the meeting shall be held the next following working day.

**Art. 9.** Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

**Art. 10.** The general meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

It shall determine the appropriation and distribution of net profits. The board of directors is authorised to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

**Art. 11.** The Law of August 10, 1915, on Commercial Companies, as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

#### *Transitional dispositions*

1. The first financial year shall begin on the day of the incorporation and shall end on 31 December 2010.
2. The first annual general meeting shall be held in 2011.

#### *Subscription and Payment*

All the shares have been subscribed by "LANNAGE S.A.", abovementioned.

All the shares have been entirely paid-in so that the amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### *Statement*

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

#### *Estimate of costs*

The parties have estimate the costs, expenses, fees and charges in whatsoever form, which are to be borne by the corporation of which shall be charged to it in connection with its incorporation at one thousand euro.

#### *Extraordinary general meeting*

The above named person, representing the entire subscribed capital has immediately taken the following resolutions:

##### *First resolution*

The number of directors is set at THREE (3) and that of the auditors at ONE (1).

##### *Second resolution*

The following are appointed directors:

1.- "LANNAGE S.A.", a "société anonyme", established and having its registered office in 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 63130); Mrs Marie BOURLOND, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, will act as permanent representative.

2.- "VALON S.A.", a "société anonyme", established and having its registered office in 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 63143); Mr Guy KETTMANN, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, will act as permanent representative.

3.- "KOFFOUR S.A.", a "société anonyme", established and having its registered office in 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B 86086); Mr Guy BAUMANN, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, will act as permanent representative.

The company "LANNAGE S.A." has been appointed as President of the Board of Directors.

*Third resolution*

Has been appointed as auditor:

"AUDIT TRUST S.A.", a «société anonyme», with registered office in 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B 63115).

*Fourth resolution*

The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2016.

*Fifth resolution*

The registered office will be fixed at 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person, the said person appearing signed together with the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le quatre octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

«LANNAGE S.A.», une société anonyme, ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63130),

ici représentée par:

Madame Christine COULON-RACOT, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 4 octobre 2010.

La procuration signée "ne varietur" par la mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de «ERACLITO INTERNATIONAL S.A., société de gestion de patrimoine familial».

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale. La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000.- EUR) divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à un million d'euros (1.000.000.- EUR) par la création et l'émission d'actions nouvelles, d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune.

Le Conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;
- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles.
- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

La société réservera ses actions aux investisseurs suivants:

- a) une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé ou
- b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques ou
- c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'administration de la Société par voie de vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant son identification. Ces moyens de communication doivent respecter des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à la réunion, dont la délibération devra être retransmise sans interruption. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à cette réunion. La réunion tenue par l'intermédiaire de tels moyens de communication sera réputée tenue au siège social de la Société.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué. La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

**Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 7.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit le dernier lundi du mois de mai à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 9.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 10.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net. Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 11.** La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2010.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2011.

#### *Souscription et Libération*

Toutes les actions ont été souscrites par la société «LANNAGE S.A.», pré-qualifiée.

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Déclaration*

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

#### *Deuxième résolution*

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

1.-«LANNAGE S.A.», une société anonyme, ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63130); Madame Marie BOURLOND, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, agira en tant que représentant permanent.

2.- «VALON S.A.», une société anonyme, ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63143); Monsieur Guy KETTMANN, 180, rue des Aubépines, L1145 Luxembourg, agira en tant que représentant permanent.

3.- «KOFFOUR S.A.», une société anonyme, ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 86086); Monsieur Guy BAUMANN, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, agira en tant que représentant permanent.

La société «LANNAGE S.A.» est nommée Président du conseil d'administration.

119541

*Troisième résolution*

Est appelée aux fonctions de commissaire:

«AUDIT TRUST S.A.» une société anonyme, avec siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63.115).

*Quatrième résolution*

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.

*Cinquième résolution*

Le siège social est fixé au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donné à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. COULON-RACOT, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 11 octobre 2010. Relation: EAC/2010/12170. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010135983/331.

(100155580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

---

**Alterna Invest S.A. SICAF SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAF - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 127.166.

*Extrait du procès verbal de l'assemblée générale statutaire des actionnaires tenue le 24 septembre 2010 à 11h30*

1. L'Assemblée Générale approuve la réélection, pour un nouveau mandat d'un an, des membres existants du Conseil d'Administration.

A partir de la date de l'Assemblée, le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- M. Thomas VOSS, Administrateur - 20, rue Wenkel, L-5577 Remich
- M. Peer Kierstein NIELSEN, Administrateur - 12, Rue Ignace de la Fontaine, L-1532 Luxembourg
- M. Mads Gorm MÜLLERTZ, Administrateur - Silverwood, 20 Fairacres, Cobham KT11 2JW, United Kingdom

Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Mme Helene Müller / M. Frank Reibøl

*Le Président / Le Secrétaire*

Référence de publication: 2010136512/18.

(100155963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

---

**Curio S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 9.208.

Lux Business Management S.à.r.l., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la société avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2010.

Lux Business Management S.à.r.l.

Signatures

Référence de publication: 2010136279/11.

(100154950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

---

**Curio S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 9.208.

Orangefield Trust (Luxembourg) S.A., domiciliataire de sociétés, a dénoncé le siège social de CURIO S.A., ayant son siège social jusqu'alors au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg avec effet au 4 octobre 2010.

Orangefield Trust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010136280/10.

(100154952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

**De Raekt S. à r.l. / B.V., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 19.923,00.**

Siège de direction effectif: L-2132 Luxembourg, 34, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 141.512.

Il est porté à la connaissance des tiers que Mr. Marcel Van Laetem, gérant de la Société, est désormais domicilié au 34 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Marcel Van Laetem / Luxembourg Corporation Company SA

- / Signatures

Référence de publication: 2010136287/13.

(100155009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

**The Stralem Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 140.180.

*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Statutaire du 7 octobre 2010*

- Réélection de Madame Andrea BAUMANN LUSTIG, résidant professionnellement au 645 Madison Avenue, New York, NY10022, USA et Messieurs Serge D'ORAZIO, résidant professionnellement au 43 Boulevard Royal, L-2955 Luxembourg, Stéphane RIES, résidant professionnellement au 43 Boulevard Royal, L-2955 Luxembourg, André SCHMIT résidant professionnellement au 11 Rue Aldringen, L-2960 Luxembourg et Adam S. ABELSON, résidant professionnellement au 645 Madison Avenue, New York, NY 10022, USA en tant qu'Administrateurs pour un nouveau mandat de 3 ans, se terminant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2013.

- Réélection de DELOITTE S.A., Luxembourg en qualité de Réviseur d'Entreprises pour un nouveau mandat de trois ans, se terminant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2013.

Certifié conforme et sincère

Pour THE STRALEM FUND

KREDIÉTRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010136942/20.

(100155338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

**Café Nau S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-4819 Rodange, 18, rue de la Gendarmerie.

R.C.S. Luxembourg B 150.497.

*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés en date du 16 septembre 2010:*

Acceptation de la démission, avec effet au 15 septembre 2010, de Monsieur Kustura Ivo, gérant de la société.

Nomination, avec effet immédiat, de Madame Herber Claudia, employée privée, née le 6 septembre 1965 à Irmenach (Allemagne) résidant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, nouveau gérant de la société pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
Le Mandataire

Référence de publication: 2010136289/16.

(100154922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

---

**E.E.C. - European Eastern Company Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 36.614.

---

Les comptes annuels au 31 mars 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Document faisant l'objet de la rectification:

Référence: L090195483.05

Date: 21/12/2009

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS  
Signature

Référence de publication: 2010136291/14.

(100154600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

---

**Gapel Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 109.977.

---

Il résulte des résolutions de l'actionnaire unique datées du 24 septembre 2010 que:

- le siège social de la société a été transféré du 7, Val Sainte Croix , L-1371 Luxembourg , au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, avec effet immédiat;

- M. Peter Dickinson, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, Mme Geneviève Blauen-Arendt, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg , M. Marc Schmit, chef-comptable, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, M Fernand Heim, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, Philip Godley, administrateur de société ,avec adresse professionnelle au 13 Castle Street , St.Helier, Jersey , Channel Islands JE4 5UT et M. James Saout, administrateur de société ,avec adresse professionnelle au 13 Castle Street , St.Helier , Jersey , Channel Islands JE4 5UT ont été nommés gérants avec effet immédiat en remplacement de M. Alexis Kamarowsky , M Federigo Cannizzaro di Belmontino et M. Jean-Marc Debaty démissionnaires.

Pour extrait conforme  
Pour Gapel Investments S.à r.l.

Référence de publication: 2010137836/22.

(100157924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

---

**E.E.C. - European Eastern Company Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 36.614.

---

Les comptes annuels au 31 mars 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Document faisant l'objet de la rectification:

Référence: L100004437.05

Date: 11/01/2010

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS  
Signature

Référence de publication: 2010136292/14.

(100154603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

---

**HCC Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 95.666.

Lors de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue le 14 octobre 2010, il a été résolu ce qui suit:

1. De ré-élire M. Patrik CHRISTIANSEN, M. Torben MADSEN et M. Gilles WECKER comme membres du conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale;
2. De ré-élire MODERN TREUHAND S.A. comme commissaire aux comptes de la société jusqu'à la prochaine assemblée générale.

At the Annual General Meeting of shareholders held at the registered office of the Company on October 14<sup>th</sup>, 2010 it has been resolved the following:

1. To re-elect Mr. Patrik Christiansen, Mr. Torben MADSEN and M. Gilles WECKER as directors of the board until the next annual shareholders' meeting;
2. To re-elect Modern Treuhand SA as the statutory auditor of the company until the next annual shareholders' meeting.

Référence de publication: 2010136632/18.

(100156651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

**Generation XXI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 93.468.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue en date du 6 septembre 2010*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 6 septembre 2010, que:

1. L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Jérôme Wunsch de son mandat d'Administrateur avec effet immédiat. Elle décide de nommer Monsieur Alvaro Carnevale, employé privé, né à Metz le 4 juillet 1964, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en qualité d'Administrateur de la Société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.
2. L'assemblée prend acte de la démission de Mademoiselle Pratiffi Anne-Marie de son mandat de Commissaire aux comptes. Elle décide de nommer la société VERIDICE S.à.r.l, ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 154.843, à la fonction de Commissaire, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2010.

GENERATION XXI S.A.

François Georges

Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2010137844/22.

(100158026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

**Electricité Rapid Sàrl, Société à responsabilité limitée,  
(anc. Electricité Rapid Sàrl).**

Siège social: L-3395 Roeser, 1, rue de Bivange.

R.C.S. Luxembourg B 122.751.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 11 octobre 2010.

*Pour la société*

Me Martine DECKER

Notaire

Référence de publication: 2010136294/14.

(100154587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

**Excess International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 110.073.

Je soussignée, Nathalie Mager, suis au regret de vous informer de ma décision de démissionner de mon poste d'administrateur de votre société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 15 juillet 2010.

Nathalie Mager.

Référence de publication: 2010136297/10.

(100154724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

**Euro Industrial S.à r.l. SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 104.604.

*Extrait des Résolutions de l'Associé unique*

En date du 7 juin 2010, l'associé de la Société ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Hille-Paul Schut en tant que Gérant B de la société avec effet au 7 juin 2010;
- de nommer Joannes van de Sanden, né le 21 juin 1951 à Jutphaas, Pays Bas avec adresse professionnelle au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Gérant B de la société avec effet au 7 juin 2010 et pour une durée indéterminée;

Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010136298/16.

(100154842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

**Fondation Bridderlech Deelen, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-1623 Luxembourg, 4, rue Génistre.  
R.C.S. Luxembourg G 189.

*Comptes annuels au 31 décembre 2007*

*Bilan abrégé au 31 décembre 2007*

ACTIF	Exercice 2007 €	PASSIF	Exercice 2007 €
D. Actif circulant		A. Capitaux propres	
IV. Avoirs en banque, avoirs en CCP, chèques et encaisse . . . . .	250 147,33	I. Fonds associatif . . . . .	250 000,00
Total général(D) . . . . .	250 147,33	VI. Résultat de l'exercice . . . . .	147,33
		Total général:(A) . . . . .	250 147,33
		Signatures.	

*Bilan arrêté au 31 décembre 2007*

ACTIF	€	€	€
D. Actif circulant			
IV Avoirs en banque, avoirs en comptes chèques postaux, encaisse			
4.1 Avoirs en banque . . . . .		250 147,33	250 147,33
TOTAL GENERAL (D) . . . . .			250 147,33
PASSIF			
A. Capitaux propres			
I Fonds associatif			
1. Fonds statutaires . . . . .		250 000,00	
VI Résultat de l'exercice			
1. Bénéfice de l'exercice . . . . .		147,33	250 147,33

TOTAL GENERAL (A) .....	250 147,33
-------------------------	------------

*Comptes de profits et Pertes abrégés au 31 décembre 2007*

CHARGES	Exercice 2007 €	PRODUITS	Exercice 2007 €
2 b) Autres charges externes .....	10,78	7 ) Autres intérêts et produits assimilés .....	158,11
13) Bénéfice de l'exercice .....	147,33	10) Perte de l'exercice .....	0,00
TOTAL .....	158,11	TOTAL .....	158,11

*Compte de Profits et Pertes au 31 décembre 2007*

CHARGES	€	€	€
A. Charges			
2.2. Autres services extérieurs			
2.2.8. Frais bancaires .....			10,78
13 Bénéfice de l'exercice .....			147,33
TOTAL CHARGES .....			158,11
B. PRODUITS			
7 Autres intérêts et produits assimilés			
7.1. Intérêts créditeurs .....			158,11
10 Perte de l'exercice .....			0,00
TOTAL PRODUITS .....			158,11

*Budget de l'année 2008*

CHARGES	€	€	€
A. Charges			
2.2. Autres services extérieurs			
2.2.8. Frais bancaires .....			17
13 Bénéfice de l'exercice .....			300
TOTAL CHARGES .....			317
B. PRODUITS			
7 Autres intérêts et produits assimilés			
7.1. Intérêts créditeurs .....			317
10 Perte de l'exercice .....			0
TOTAL PRODUITS .....			317

Référence de publication: 2010136302/64.

(100154522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

**Eurodyne, Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 10.646.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 30 juin 2010 à 10.00 heures à Luxembourg*

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes de la Fiduciaire HRT, 3A, Rue Guillaume J. Kroll à L-1882 Luxembourg, pour une période qui viendra à échéance à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2010.

Copie certifiée conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010136299/14.

(100154452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

**European Investment Construction Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 64.011.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 9 septembre 2010 à 16.00 heures à Luxembourg*

L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de renouveler le mandat des administrateurs Joseph WINANDY, Koen LOZIE et COSAFIN S.A. et de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes Monsieur Rudolf Willems. Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2010.

Copie certifiée conforme

Signatures

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2010136300/15.

(100154441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

---

**Waterline 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 141.778.

—  
Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, nous, Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A., vous informons en notre capacité de domiciliaire, la dénonciation de la convention de domiciliation conclue entre les sociétés:

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A. (le domiciliaire)

Luxembourg R.C. B 15302

Siège social:

46A, avenue J.F. Kennedy

L-1855 Luxembourg

et

Waterline 1 S.à R.L.

Luxembourg R.C B 141 778

Siège social:

46A, avenue J.F. Kennedy

L-1855 Luxembourg

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A., comme domiciliaire de Waterline 1 S.à R.L. dénonce la domiciliation de cette société. Cette dénonciation est valable à partir du 12 octobre 2010.

Luxembourg, 12 Octobre 2010.

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010137253/25.

(100156045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

---

**Eurotechnik S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

**Capital social: EUR 272.450,00.**

Siège social: L-1430 Luxembourg, 22, boulevard Pierre Dupong.

R.C.S. Luxembourg B 56.347.

—  
Les comptes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EUROTECHNIK S.C.A.

CONCORDE S.à.r.l.

Signatures

*Gérant-associé commandité*

Référence de publication: 2010136301/14.

(100154987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

---

**Forbach Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.****Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 119.224.

—  
Veuillez noter que le siège social de l'associé unique SGEA IMMOBILIER S.A. se trouve à présent au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Pour avis conforme

TMF Management Luxembourg S.A.

Signatures

Domiciliataire

Référence de publication: 2010136305/16.

(100154574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

---

**CAVOK Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2422 Luxembourg, 3, rue Renert.

R.C.S. Luxembourg B 119.868.

—  
*Extrait des résolutions de l'actionnaire unique de la société prises en date du 11 octobre 2010*

*Première résolution*

L'Actionnaire Unique accepte la démission de Monsieur Didier Mc Gaw et de Monsieur André Lutgen de leur poste d'administrateurs de la Société (...).

L'Actionnaire Unique accepte la démission de L'Alliance Révision Sàrl de son poste de commissaire de la Société (...).

*Deuxième résolution*

L'Actionnaire Unique décide de nommer Monsieur Thomas Haines, né le 11 octobre 1953 à Rainham Essex, Angleterre, 3, rue Renert, L-2422 Luxembourg et Monsieur Timothy Edwards, né le 31 décembre 1961 aux Bermudes, 3, rue Renert, L-2422 Luxembourg au poste d'administrateur. Leur mandat prend effet ce jour et prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra en 2011.

L'Actionnaire Unique décide de nommer Wigical Group Sàrl, inscrite au RCS Luxembourg B 0093351, avec siège social à 3, rue Renert, L-2422 Luxembourg au poste de commissaire.

Son mandat prend effet ce jour et prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra en 2011.

*Troisième résolution*

L'Actionnaire Unique décide de transférer le siège social de la Société au 3, rue Renert, L- 2422 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2010138464/24.

(100158883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2010.

---

**Fuchs & Associés Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 47, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 75.842.

—  
*Extrait du conseil d'administration du 4 octobre 2010*

Le Conseil d'Administration prend à l'unanimité la décision de modifier le siège social de la société du 17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg vers 47, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Jean FUCHS

Président

Référence de publication: 2010136307/13.

(100154679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

**Imperial Estates S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.  
R.C.S. Luxembourg B 85.635.

Lors de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue le 13 octobre 2010, il a été résolu ce qui suit:

1. Ré-élection de M. Per HELLSTEN, M. Torben MADSEN et de M. Gilles WECKER comme administrateurs au conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale.
2. Ré-élection de MODERN TREUHAND S.A. comme commissaire aux comptes de la société jusqu'à la prochaine assemblée générale.

At the Annual General Meeting of shareholders held at the registered office of the Company on October 13<sup>th</sup> 2010, it has been resolved the following:

1. To re-elect Mr. Per HELLSTEN, Mr. Torben MADSEN and Mr. Gilles WECKER as directors of the company until the next annual general meeting.
2. To re-elect MODERN TREUHAND S.A. as the statutory auditor of the company until the next annual general meeting.

Référence de publication: 2010136641/18.

(100155966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

**Future Prospects S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 53.449.

Les comptes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FUTURE PROSPECTES S.A.

DIEDERICH Georges / REGGIORI Robert

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2010136308/12.

(100155014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

**GL Europe Holdings I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 130.011.

Suite à un changement d'adresse de Avenue Europe Investments, LP Associé de la Société, il y lieu de modifier les données de celui-ci comme suit: Avenue Europe Investments, LP a dorénavant son siège social au 399, Park Avenue, NY 10022 New York, the United States of America.

Luxembourg, le 11 octobre 2010.

Frederik Kuiper

*Gérant*

Référence de publication: 2010136309/14.

(100154973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

**Holdarion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 127.116.

*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés en date du 16 septembre 2010:*

Acceptation de la démission, avec effet au 15 septembre 2010, de Monsieur Kustura Ivo, gérant de la société.

Nomination, avec effet immédiat, de Madame Herber Claudia, employée privée, née le 6 septembre 1965 à Irmenach (Allemagne) résidant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, nouveau gérant de la société pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Le Mandataire*

Référence de publication: 2010136312/16.

(100154974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

---

**Home Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7556 Mersch, 9, place Saint Michel.

R.C.S. Luxembourg B 70.354.

Statuts coordonnés suivant acte du 29 juillet 2010, reçu par Me Urbain THOLL, de résidence à Mersch, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Urbain THOLL

*Notaire*

Référence de publication: 2010136319/12.

(100154649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

---

**Holding Papermill International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 49.146.

CO-VENTURES S.A., ayant son siège social, 50, Route d'Esch à L-1470 Luxembourg, a démissionné de ses fonctions de commissaire aux comptes de la société avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2010.

CO-VENTURES S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010136313/11.

(100154919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

---

**EPP Massy Ile de France (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle,**

**(anc. EPP Marathon Delta Holdings (Lux) S.à r.l.).**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 105.385.

In the year two thousand and ten,  
on the first day of the month of October.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

“EPP Marathon Delta (Lux) S.à r.l.” (the “Company”), a company incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 105 386),

here represented by one member of the its Board managers:

“LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.”, in abbreviation “INTERCONSULT”, a “société anonyme” governed by Luxembourg law, established and having its registered office at 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 40312),

here represented by two authorised signatories and validly authorised to sign jointly on behalf of said company:

a) Mrs Sofie VAN HERZEELE, employee, residing professionally at 7 Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg;

b) Mr François MANTI, employee, residing professionally at 7 Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg,

validly authorized to engage said company by its individual signature in accordance with Article twelve (12) of the Company’s Articles of Incorporation.

The appearing party, in said capacity in which it acts, declared and requested the undersigned notary to document the following:

a) The appearing party “EPP Marathon Delta (Lux) S.à r.l.”, is the sole shareholder of the company “EPP Marathon Delta Holdings (Lux) S.à r.l.”, (R.C.S. Luxembourg, section B number 105 385) a “société à responsabilité limitée”, organized under Luxembourg Law, established and having its registered office at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg,

incorporated by a notarial deed on 30 December 2004, published in the Mémorial C number 329 of 13 April 2005 and the Articles of Incorporation of which have not been amended since.

b) The appearing party representing the whole corporate capital of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12'500.- EUR) then took the following resolutions:

*First resolution*

The sole associate RESOLVED to change the Company's corporate name from "EPP Marathon Delta Holdings (Lux) S.à r.l." to "EPP Massy Ile de France (Lux) S.à r.l."

*Second resolution*

In order to reflect such change of the Company's corporate name, the sole associate RESOLVED to amend Article FOUR (4) of the Company's Articles of Incorporation. The sole associate RESOLVED to give the same Article FOUR (4) the following wording:

**Art. 4.**

"The company will have the name EPP Massy Ile de France (Lux) S.à r.l."

There being no other business to be attended to, the meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who has personal knowledge of the English language, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in the English language, followed by a translation into French, the English version being prevailing in case of divergences between the English and the French text.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix,

le premier jour du mois d'octobre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

«EPP Marathon Delta (Lux) S.à r.l.» (la «Société»), une société constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 105 386),

ici représentée par son un membre du conseil de gérance,

"LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.", en abrégé "INTERCONSULT", une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 40312),

ici représentée par deux signataires autorisés et habilités à engager valablement ladite société par leur signature conjointe:

a) Madame Sofie VAN HERZEELE, employée privée, avec adresse professionnelle au 7 Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg;

b) Monsieur François MANTI, employé privé, avec adresse professionnelle au 7 Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, valablement autorisée à engager ladite Société par sa signature individuelle, en conformité avec l'article douze (12) de ses statuts.

Laquelle partie comparante, ès-dites qualités qu'elle agit, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

a) La partie comparante «EPP Marathon Delta (Lux) S.à r.l.» est la seule associée de la société «EPP Marathon Delta Holdings (Lux) S.à r.l.», (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 105 385) une société responsabilité limitée, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, constituée suivant acte notarié du 30 décembre 2004, publié au Mémorial C numéro 329 du 13 avril 2005, les statuts de laquelle n'ont jamais été modifiés depuis.

b) La partie comparante représentant l'entière du capital social de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.- EUR) a ensuite pris les résolutions suivantes.

*Première résolution*

L'associée unique DECIDE de changer la dénomination sociale de la Société de «EPP Marathon Delta Holdings (Lux) S.à r.l.» en celle de «EPP Massy Ile de France (Lux) S.à r.l.».

*Deuxième résolution*

Afin de refléter ledit changement de la raison sociale, l'associée unique DECIDE de modifier l'Article QUATRE (4) des statuts de la société.

L'associée unique DECIDE de donner à ce même Article QUATRE (4) la teneur suivante:

**Art. 4.**

«La société prend la dénomination de «EPP Massy Ile de France (Lux) S.à r.l.»»

L'ordre du jour étant ainsi épuisé, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur la demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise devant sur la demande de la même personne comparante faire foi en cas de divergences avec la version française.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: S. VAN HERZEELE, F. MANTI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 11 octobre 2010. Relation: EAC/2010/12154. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010138507/97.

(100158981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2010.

---

**Holding Papermill International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 49.146.

Mr. Gilles JACQUET, ayant pour adresse professionnelle, 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la société avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2010.

Gilles JACQUET.

Référence de publication: 2010136314/10.

(100154920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

---

**Holding Papermill International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 49.146.

Lux Business Management S.à.r.l., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la société avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2010.

Lux Business Management S.à.r.l.

Signatures

Référence de publication: 2010136315/11.

(100154923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

---

**Holding Papermill International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 49.146.

Lux Konzern S.à.r.l., ayant son siège social, 40, avenue Monterey in L-2163 Luxembourg, a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la société avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2010.

Lux Konzern S.à.r.l.

Signatures

Référence de publication: 2010136316/11.

(100154926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

---

**Holding Papermill International S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 49.146.

Orangefield Trust (Luxembourg) S.A., domiciliataire de sociétés, a dénoncé le siège social de HOLDING PAPERMILL INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social jusqu'alors au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg avec effet au 4 octobre 2010.

Orangefield Trust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010136317/11.

(100154928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

**SV Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 128.158.

*Cession de parts sociales*

Monsieur Jean-Yves STASSER, Expert Comptable, né à Hermalle le sous Argenteau (be) le 16 septembre 1971, domicilié professionnellement à 9 rue basse, L 4963 Clémency, propriétaire de 51 parts sociales de la société SV SERVICES SARL ayant son siège social à 9 rue Basse L 4963 Clémency, a cédé en date du 11 octobre 2010 l'ensemble des 51 parts sociales à la société SV PARTICIPATION SA à 9 rue Basse L 4963 Clémency.

Monsieur Philippe VANDERHOVEN, Juriste, né à Rocourt (be) le 2 juillet 2010, domicilié professionnellement à 9 rue basse, L 4963 Clémency, propriétaire de 49 parts sociales de la société SV SERVICES SARL ayant son siège social à 9 rue Basse L 4963 Clémency, a cédé en date du 11 octobre 2010 l'ensemble des 49 parts sociales à la société SV PARTICIPATIONS SA à 9 rue Basse L 4963 Clémency.

De la sorte, l'ensemble des 100 parts sociales (100%) de la société SV SERVICES SARL sont détenues par la société SV PARTICIPATIONS SA.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010137569/21.

(100156724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

**Home Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7556 Mersch, 9, place Saint Michel.

R.C.S. Luxembourg B 70.354.

L'an deux mil dix, le vingt-neuf juillet.

Pardevant Maître Urbain THOLL, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1.- Monsieur Nico MARECHAL, entrepreneur, demeurant à L- Vichten, 1, rue um Knapp,

2.- Monsieur Patrick COLLE, salarié, demeurant à L-9165 Merscheid, 11, Hauptstrooss.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. La société à responsabilité limitée "HOME INVEST SARL", avec siège social à L-7556 Mersch, 9, Place Saint Michel a été constituée aux termes d'un acte reçu par Maître -Fernand UNSEN, notaire de résidence à Diekirch, en date du 4 juin 1999, publié au Mémorial C numéro 660 du 1 septembre 1999, page 31 679 et dont le siège a été transféré à Mersch, 9, Place Saint Michel, suivant résolution des associés du 11 mai 2009, publiée au Mémorial C numéro 1318 du 8 juillet 2009, page 63 262.

La société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 70 354.

II. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENT EUROS (€12.500.-), représenté par CINQ CENT (500) parts sociales, d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (€25.-) chacune, entièrement souscrites et libérées comme suit:

Monsieur Nico MARECHAL, préqualifié Deux cent cinquante parts sociales . . . . .	250
Monsieur Patrick COLLE, préqualifié, Deux cent cinquante parts sociales . . . . .	250
Total: cinq cent parts sociales . . . . .	500

Sur ce:

Monsieur Patrick COLLE, préqualifié, a déclaré céder toutes ses DEUX CENT CINQUANTE (250) parts sociales à Monsieur Nico MARECHAL, préqualifié, ici présent et ce acceptant, pour et moyennant le prix de CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE DEUX CENT TRENTE-ET-UN EUROS (€ 590.231,-), qu'il reconnaît avoir reçu à l'instant même, ce dont bonne et valable quittance.

Le cessionnaire est propriétaire des parts cédées dès ce jour et il en a la jouissance et est subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à partir de ce jour.

#### *Acceptation*

Monsieur Nico MARECHAL et Monsieur Patrick COLLE, agissant en tant que gérants déclarent consentir à la cession de parts ci-avant mentionnée, conformément à l'article 1690 du Code Civil, et la tiennent pour valablement signifiée à la société.

Ensuite, l'associé unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

En conséquence de ce qui précède, l'article 6 des statuts est supprimé et remplacé par le suivant:

"Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENT EUROS (€12.500.-), représenté par CINQ CENT (500) parts sociales, d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (€25.-) chacune entièrement souscrites et libérées, par l'associé unique Monsieur Nico MARECHAL, préqualifié."

#### *Deuxième résolution*

L'associé accepte la démission de Monsieur Patrick COLLE de son poste de gérant administratif et lui donne pleine et entière décharge pour son mandat.

#### *Troisième et Dernière résolution*

Il se confirme en ses fonctions de gérant technique de la société pour une durée indéterminée.

Il nomme gérants administratifs pour une durée indéterminée,

- Monsieur Johny MARECHAL, salarié, demeurant à L-9188 Vichten, 8, rue de la Chapelle,
- Monsieur Paul MARECHAL, salarié, demeurant à L- 9189 Vichten, 1, rue um Knapp.

La société sera engagée par la signature individuelle du gérant technique; ce n'est qu'en cas d'empêchement pour des raisons de santé du gérant technique, dûment constatées par un certificat médical, rendant impossible le fonctionnement normal de la société, que cette dernière sera valablement engagée par la signature conjointe des gérants administratifs.

#### *Frais*

Le montant des frais, incombant à la société en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de DEUX MILLE NEUF CENTS EUROS (€ 2.900,-).

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec Nous notaire.

Signé: Maréchal-Collé-THOLL.

Enregistré à Mersch, le 04 août 2010. Relation: MER/2010/1456. Reçu soixante-quinze euros 75.- €.

*Le Receveur (signé): A. MULLER.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt de au Registre de Commerce et des Sociétés.

Mersch, le 10 août 2010.

Urbain THOLL.

Référence de publication: 2010136318/64.

(100154643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

### **Leopard Germany Property ME 1 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.

R.C.S. Luxembourg B 156.011.

#### — STATUTES

In the year two thousand ten, on the sixth day of October.

Before us Me Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Leopard Germany Holding 3 S.à.r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix, incorporated on September 9<sup>th</sup>, 2010 by a deed of Maître Joëlle BADEN, notary residing in Luxembourg, not yet registered with the Trade and Companies Register in Luxembourg,

duly represented by its sole director, Mr. Robert KIMMELS, director, with professional address at L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.

Such appearing party, acting in the above stated capacity, has drawn up the following articles of a private limited company to be incorporated.

**Art. 1.** A private limited company (société à responsabilité limitée) is hereby formed, that will be governed by these articles and by the relevant legislation.

The name of the company is “Leopard Germany Property ME 1 S.à.r.l.”.

**Art. 2.** The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by collective decision of the members.

**Art. 3.** The company is established for an unlimited period.

**Art. 4.**

4.1. The object of the Company is the acquisition of participations in any form whatsoever, by purchase, exchange or in any other manner, in other companies in Luxembourg or abroad, as well as the management, control and development of these participations. The Company can also carry out the transfer of these participations by means of sale, exchange or otherwise.

4.2. The Company can acquire, develop, hold investment properties and the sale of some or part of these properties as part of the orderly management of the investment, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to immovable properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties.

4.3. The Company can also acquire and develop all patents, trademarks and other intellectual and immaterial right as well as all other attached rights or rights able to supplement them.

4.4. The Company can, in accordance with the provisions of the law, borrow in any form and in particular by way of bond issue, convertible or not, of bank loan or shareholder’s current account, and grant to other companies in which it has or not direct or indirect participating interests, any support, loans, advances or guarantees.

Moreover, the Company can be interested in all transferable securities, cash deposits, treasury certificates, and any other form of placement, in particular actions, obligations, options or warrants, to acquire them by purchase, subscription or any manner, to sell them or exchange them.

4.5. The Company may enter into any guarantee, pledge or any other form of security or assistance, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the property or any other assets (present or future) of the undertaking or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of its affiliated or group companies or entity in which the Company has an interest or any such other entity as the Company deems fit, or any director, manager or other agent of the Company or any of its affiliated or group companies or such other entity as it deems fit.

4.6. It may carry out all industrial, commercial, financial personal or real estate transactions which are directly or indirectly in connection, in whole or part, with its social object.

4.7. It can carry out its object directly or indirectly in proper name or on third’s behalf, sole or in association by carrying out all operations likely to support the aforementioned object or the object of the companies in which the Company holds interests.

4.8. Generally, it may take any controlling or supervisory measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment of its purpose; it will also be able to hold mandates of administration of other Luxembourg or foreign companies, remunerated or not.

**Art. 5.** The corporate capital of the company is fixed at EUR 20,000. (twenty thousand Euro) divided into 100 (one hundred) corporate units with a nominal value of EUR 200.- (two hundred Euro) each.

**Art. 6.** The capital may be increased or reduced at any time as laid down in article 199 of the law concerning Commercial Companies.

**Art. 7.** Each corporate unit entitles its owner to a proportional right in the company’s assets and profits.

**Art. 8.** Corporate units are freely transferable among members. The corporate unit transfer inter vivos to non-members is subject to the consent of at least seventy-five percent of the members’ general meeting or of at least seventy-five percent of the company’s capital. In the case of the death of a member, the corporate unit transfer to non-members is subject to the consent of no less than seventy-five percent of the votes of the surviving members. In any event the remaining members have a preemption right which has to be exercised within thirty days from the refusal of transfer to a non-member.

**Art. 9.** The company will not be dissolved by death, interdiction, bankruptcy or insolvency of one of the members.

**Art. 10.** For no reason and in no case, the heirs, creditors or other rightful claimants of the members are allowed to pursue the sealing of property or documents of the company.

**Art. 11.** The company will be managed by one or several managers who need not to be members and who are appointed by the general meeting of members.

Towards third parties the managers have under their sole signature the most extensive powers to act on behalf of the company in all circumstances.

If the managers are temporarily unable to act, the company's affairs can be managed by the sole member or, if there are several members, by two members acting under their joint signature.

**Art. 12.** In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible. As agents of the company, they are responsible for the correct performance of their duties.

**Art. 13.** Every member may take part in the collective decisions. He has a number of votes equal to the number of corporate units he owns and may validly act at the meetings through a special proxy.

**Art. 14.** Collective decisions are only valid if they are adopted by the members representing more than half of the capital. However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by a majority of the members representing three quarters of the capital.

**Art. 15.** The business year begins on January 1<sup>st</sup> and ends on December 31<sup>st</sup> of each year.

**Art. 16.** Every year on December 31<sup>st</sup>, the annual accounts are drawn up by the managers.

**Art. 17.** The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the company.

**Art. 18.** At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the members.

**Art. 19.** The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who need not to be members and who are appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

**Art. 20.** If, and as long as one member holds all the corporate units, the company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law on Commercial Companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

**Art. 21.** For anything not dealt with in the present Articles of Incorporation, the members refer to the relevant legislation.

#### *Transitory disposition*

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31<sup>st</sup>, 2010.

#### *Subscription and Payment*

The 100 (one hundred) corporate units have been entirely subscribed by the sole member.

All the corporate units have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of EUR 20,000. - (twenty thousand Euro) as was certified to the notary executing this deed.

#### *Verification*

The notary executing this deed declares that the conditions fixed in art. 183 of the law on Commercial Companies of September 18, 1933 have been fulfilled.

#### *Declaration of the affiant*

The affiant declares in the name and on behalf of the beneficial owner that the funds employed for payment of the share capital do not result from any activities constituting an infraction under articles 506-1 of the Criminal Code or article 8-1 of the law of 19<sup>th</sup> February 1973 concerning the sale of medicinal substances and the fight against drug addiction (money laundering) or an act of terrorism as defined in article 135-5 of the Criminal Code (financing of terrorism).

#### *Expenses*

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at EUR 1,000..

*Resolutions of the sole member*

The sole member, represented as above-mentioned, representing the whole corporate capital, passed the following resolutions:

*First resolution*

The Sole shareholder decides to appoint as sole manager of the Company Mr. Robert KIMMELS, director, born on 4<sup>th</sup> March 1969 in Breukelen (the Netherlands), with professional address at 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg.

The manager may appoint agents, fix their powers, competences and dismiss them.

The manager is elected for an undetermined period.

*Second resolution*

The company's registered office is located at 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read and translated into the language of the person appearing, whom is known to the notary by his/her surnames, Christian names, civil status and residences, said person appearing signed together with us, Notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above person appearing, the present deed is worded in English followed by a German version. On request of the same person appearing and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

**Folgt die deutsche Übersetzung des vorangegangenen Textes:**

Im Jahre zweitausendzehn, den sechsten Oktober.

Vor uns Me Paul DECKER, Notar mit Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

Leopard Germany Holding 3 S.à.r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit Sitz in L-1913 Luxemburg, 12, rue Léandre Lacroix, gegründet gemäss Urkunde vom 9. September 2010 vor Notar Joëlle BADEN, mit Amtssitz in Luxemburg,

noch nicht eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg,

vertreten durch ihren alleinigen Geschäftsführer, Herrn Robert KIMMELS, Direktor, mit beruflicher Anschrift in L-1913 Luxemburg, 12, rue Léandre Lacroix.

Welche Komparentin, handelnd wie eingangs erwähnt, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts gründen zu wollen, welche den Bestimmungen des Gesetzes über Handelsgesellschaften und der vorliegenden Satzung unterliegt.

**Art. 1.** Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, die der nachstehenden Satzung, sowie der diesbezüglichen Gesetzgebung unterliegt.

Die Gesellschaft führt die Bezeichnung „Leopard Germany Property ME 1 S.à.r.l.“.

**Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg-Stadt.

Der Firmensitz kann durch Beschluss der Gesellschafter an jeden anderen Ort des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

**Art. 3.** Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer errichtet.

**Art. 4.**

4.1. Das Unternehmen befasst sich mit dem Erwerb von Beteiligungen jedweder Art an anderen Unternehmen in Luxemburg oder im Ausland durch Kauf, durch Tausch oder auf sonstige Weise, sowie mit der Verwaltung, der Kontrolle und dem Ausbau dieser Beteiligungen. Das Unternehmen kann diese Beteiligungen auch durch Verkauf, durch Tausch oder auf sonstige Weise abtreten.

4.2. Das Unternehmen kann Finanzimmobilien erwerben, entwickeln und verwalten; zu seinen Aktivitäten zählen des weiteren der Verkauf von ausgewählten Immobilien oder Teilen dieser Immobilien im Rahmen der regulären Verwaltung von Investition, Förderung, Verkauf, Verwaltung und/oder Vermietung von Immobilien entweder im Großherzogtum Luxemburg oder im Ausland, sowie sämtliche Tätigkeiten in Bezug auf Immobilien (u. a. das direkte bzw. indirekte Halten von Beteiligungen an Unternehmen in Luxemburg oder im Ausland), deren wesentliche Ziele der Erwerb, die Entwicklung, die Förderung, der Verkauf, die Verwaltung und/oder die Vermietung von Immobilien sind.

4.3. Darüber hinaus kann das Unternehmen sämtliche Patente, Marken und sonstigen Rechte am geistigen Eigentum und immaterielle Rechte sowie alle sonstigen zugehörigen oder ergänzenden Rechte erwerben und verfolgen.

4.4. Das Unternehmen kann - unter Einhaltung des geltenden Rechts - insbesondere über die Ausgabe von Anleihen (konvertierbar oder nicht konvertierbar), über Bankkredite oder Kontokorrent der Anteilseigner Kredite jeglicher Art

aufnehmen und anderen Unternehmen, an denen es direkte, indirekte oder keine Beteiligungen hält, Darlehen, Anleihen, Kredite oder Sicherheiten gewähren.

Darüber hinaus kann das Unternehmen in Beteiligungen an allen übertragbaren Wertpapieren, Bardepots, kurzfristigen Schatzwechslern sowie sonstigen Anlageformen, in spezielle Prozesse, Obligationen, Optionen oder Optionsscheine investieren, um diese per Kauf, per Zeichnung oder auf sonstige Weise zu erwerben, zu verkaufen oder zu tauschen.

4.5. Das Unternehmen kann zur Erfüllung von Verträgen oder Verpflichtungen des Unternehmens und seiner verbundenen Unternehmen oder Tochterunternehmen oder Gesellschaften, an denen das Unternehmen beteiligt ist bzw. sonstigen, vom Unternehmen für geeignet erachteten Gesellschaften, sowie allen Verwaltungsratsmitgliedern, Managern oder sonstigen Vertretern des Unternehmens oder denen seiner verbundenen Unternehmen, Tochterunternehmen oder sonstigen für geeignet erachteten Gesellschaften jegliche Garantie, Bürgschaft oder sonstige Form von Sicherheit oder Unterstützung gewähren, wobei es gleich ist, ob durch persönliche Zusage oder durch Hypothek oder Belastung aller oder ausgewählter Immobilien oder sonstiger (aktueller oder künftiger) Anlagegüter des Unternehmens oder durch alle diesbezüglichen Methoden.

4.6. Es ist berechtigt, sämtliche gewerblichen, kommerziellen, finanziellen, persönlichen oder immobilienbezogenen Transaktionen durchzuführen, die direkt oder indirekt mit den Unternehmenszielen vollständig oder teilweise in Verbindung stehen.

4.7. Es kann seine Ziele direkt oder indirekt unter eigenem Namen oder im Namen Dritter verfolgen, ausschließlich oder im Zusammenhang mit der Ausführung sämtlicher Aktivitäten, die der Erreichung der vorgenannten Ziele bzw. der Ziele von Unternehmen dienen, an denen das Unternehmen beteiligt ist.

4.8. Das Unternehmen kann generell sämtliche Steuerungs- und Überwachungsmaßnahmen ergreifen und alle Aktivitäten ausführen, die es im Rahmen seiner Geschäftstätigkeit für geeignet hält; außerdem kann es vergütete oder nicht vergütete Verwaltungsmandate für andere Unternehmen in Luxemburg und im Ausland innehaben.

**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt EUR 20.000, (zwanzigtausend Euro) eingeteilt in 100 (einhundert) Anteile zu je EUR 200,- (zweihundert Euro).

**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital kann jederzeit erhöht oder herabgesetzt werden, unter den in Artikel 199 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgesetzten Bedingungen.

**Art. 7.** Jeder Anteil ist proportional an den Aktiva und am Gewinn beteiligt.

**Art. 8.** Zwischen Gesellschaftern sind die Anteile frei übertragbar. Die Übertragung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf entweder eines Mehrheitsbeschlusses von fünfundsiebzig Prozent der Gesellschafterversammlung oder der Zustimmung von fünfundsiebzig Prozent des Gesellschaftskapitals. Im Todesfall kann eine Übertragung an Nichtgesellschafter nur mit einer Stimmenmehrheit von fünfundsiebzig Prozent der überlebenden Gesellschafter erfolgen. In jedem Fall steht den übrigen Gesellschaftern ein Vorkaufsrecht zu, das innerhalb von dreissig Tagen nach Verweigerung der Übertragung an Nichtgesellschafter ausgeübt werden muss.

**Art. 9.** Tod, Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

**Art. 10.** Erben, Gläubiger oder andere Berechtigte können in keinem Fall einen Antrag auf Pfändung des Firmeneigentums oder von Firmenschriftstücken stellen.

**Art. 11.** Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer, Gesellschafter oder nicht, welche von der Gesellschafterversammlung ernannt werden, verwaltet.

Die Gesellschaft wird nach außen verpflichtet durch die Einzelunterschrift von jeweils einem Geschäftsführer.

Im Falle der vorübergehenden Verhinderung der Geschäftsführer, können die Geschäfte durch einen, oder im Falle wo mehrere Gesellschafter am Gesellschaftskapital beteiligt sind, von zwei Gesellschaftern gemeinsam geführt werden.

**Art. 12.** Bei der Ausübung ihres Amtes gehen der oder die Geschäftsführer keinerlei persönliche Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie lediglich für die ordnungsgemäße Durchführung ihres Amtes verantwortlich.

**Art. 13.** Jeder Gesellschafter ist in der Generalversammlung stimmberechtigt. Er hat soviel Stimmen wie er Anteile besitzt und kann sich aufgrund einer Vollmacht an den Versammlungen rechtsgültig vertreten lassen.

**Art. 14.** Die Generalversammlung fasst ihre Beschlüsse mit einfacher Mehrheit. Beschlüsse über Satzungsänderungen kommen nur zustande, soweit sie von der Mehrheit der Gesellschafter, die drei Viertel des Kapitals vertreten, gefasst werden.

**Art. 15.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember jeden Jahres.

**Art. 16.** Am 31. Dezember eines jeden Jahres erstellt die Geschäftsführung den Jahresabschluss.

**Art. 17.** Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in den Jahresabschluss nehmen.

**Art. 18.** Vom Nettogewinn des Geschäftsjahres sind mindestens 5% für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden; diese Verpflichtung wird aufgehoben, wenn die gesetzliche Rücklage 10% des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Gesellschafter.

**Art. 19.** Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefaßt werden muß wie bei Satzungsänderungen.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, die keine Gesellschafter sein müssen und die durch die Generalversammlung unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütungen ernannt werden.

**Art. 20.** Falls, und so lange ein Gesellschafter alle Anteile besitzt, ist die Gesellschaft eine Einmanngesellschaft im Sinn von Artikel 179 (2) des Gesetzes über die kommerziellen Gesellschaften; in diesem Fall finden unter anderem die Artikel 200-1 und 200-2 desselben Gesetzes Anwendung.

**Art. 21.** Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gesellschafter auf die gesetzlichen Bestimmungen.

#### *Übergangsbestimmung*

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2010.

#### *Kapitalzeichnung*

Die 100 (einhundert) Anteile wurden durch die alleinige Gesellschafterin gezeichnet.

Alle Anteile wurden in bar voll eingezahlt, so dass der Betrag von EUR 20.000,- (zwanzigtausend Euro) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was hiermit ausdrücklich von dem amtierenden Notar festgestellt wurde.

#### *Feststellung*

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften vom 18. September 1933 erfüllt sind.

#### *Erklärung des Unterzeichners*

Der Unterzeichner erklärt im Namen des dinglich Begünstigten der Gesellschaft, dass die Mittel die das Kapital der Gesellschaft bilden nicht von irgendeiner Tätigkeit stammen, die nach Artikel 506-1 des Strafgesetzbuches oder Artikel 8-1 des Gesetzes vom 19. Februar 1973 betreffend den Handel von Arzneimitteln und die Bekämpfung der Drogenabhängigkeit oder einer terroristischen Handlung im Sinne des Artikels 135-5 des Strafgesetzbuches (als Finanzierung des Terrorismus definiert).

#### *Schätzung der Gründungskosten*

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen betragen schätzungsweise 1.000,- EUR.

#### *Beschlüsse der alleinigen Gesellschafterin*

Die vorgenannte alleinige Gesellschafterin, vertreten wie eingangs erwähnt, welche das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, hat sofort folgende Beschlüsse gefasst:

#### *Erster Beschluss*

Die alleinige Gesellschafterin beschließt als alleinigen Geschäftsführer der Gesellschaft Herr Robert KIMMELS, Direktor, geboren am 4. März 1969 in Breukelen (Niederlande) zu ernennen, beruflich wohnhaft in 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxemburg.

Der alleinige Geschäftsführer kann Bevollmächtigte ernennen, deren Befugnisse bestimmen und sie abberufen.

Der alleinige Geschäftsführer ist für eine unbestimmte Dauer gewählt.

#### *Zweiter Beschluss*

Die Gesellschaft hat ihren Gesellschaftssitz in 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxemburg.

Der amtierende Notar, welcher Englisch versteht und spricht, bestätigt hiermit dass auf Wunsch der Kompartmenten vorliegende Urkunde in Englisch gehalten ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung, und dass im Falle von Unterschieden zwischen der englischen und der deutschen Fassung die englische Fassung massgebend ist.

WORÜBER URKUNDE, geschehen und aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Kompartmenten, hat derselbe mit dem Notar vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: R. KIMMELS, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 octobre 2010. Relation: LAC/2010/44254. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erteilt an das Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg.

Luxembourg, den 14. Oktober 2010.

Référence de publication: 2010136656/272.

(100156528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

---

**Investitori S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 42.189.

Les comptes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INVESTITORI S.A. (EN LIQUIDATION)

Adrien SCHAUS

Liquidateur

Référence de publication: 2010136322/12.

(100155018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

---

**Iris St Michael S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 51.556.

Orangefield Trust (Luxembourg) S.A., domiciliataire de sociétés, dénonce le siège social de IRIS ST MICHAEL S.A. jusqu'alors au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, et ce avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2010.

Orangefield Trust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010136323/10.

(100154793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

---

**Héritage Commercial Ventures S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 105.172.

EXTRAIT

L'Assemblée générale du 18 octobre 2010 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Mr Martin LIDGREN, Administrateur A, Président, administrateur de sociétés, Getingevägen 3 LHG 11, S-22241 Lund, Suede;

- Mr Laurent HEILIGER, Administrateur B, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Mr Manuel HACK, Administrateur B, maître es sciences économiques, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

L'assemblée générale du 18 octobre 2010 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes,

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

Luxembourg, le 18 octobre 2010.

Pour HERITAGE COMMERCIAL VENTURES SA

Société anonyme

Référence de publication: 2010137857/22.

(100158105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

---

**Iris St Michael S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 51.556.

CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg, a démissionné de ses fonctions de commissaire aux comptes de la société, et ce avec effet au 30 septembre 2010.

CO-VENTURES S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010136324/10.

(100154819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

---

**Talys Financière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 143.547.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 septembre 2010*

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission de deux administrateurs, à savoir:

- Madame Claudine BOULAIN, administrateur, née le 2 juin 1971 à MOYEVRE-GRANDE (France), domiciliée professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

- ADVISA S.A., société anonyme, dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculé au registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 114252

L'Assemblée Générale constate le dépôt auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de la démission de Madame Sandrine ANTONELLI avec effet au 31 août 2010.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission du commissaire aux comptes TRUSTAUDIT Sàrl, avec siège social sis au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 73.125.

L'Assemblée Générale décide de nommer quatre administrateurs, à savoir:

- Monsieur Claude ZIMMER, administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Maître Marc THEISEN, administrateur, né le 5 novembre 1954 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Mademoiselle Michèle SCHMIT, administrateur, née le 23 mai 1979 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Monsieur Xavier Genoud, administrateur, né le 03 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

Leurs mandats d'administrateurs expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2014.

L'Assemblée Générale décide de nommer, en qualité de commissaire aux comptes, la société ZIMMER & PARTNERS Sàrl avec siège social sis au 291, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 151.507.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2014.

Extrait sincère et conforme

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010138721/34.

(100158960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2010.

---

**Kampen Management Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 149.788.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale tenue le 30 juillet 2010*

*Résolutions:*

L'assemblée décide à l'unanimité de nommer Mr Martin. RUDOLPH, Grunenburgweg 14, Frankfurt, Allemagne au poste de Gérant pour une durée illimitée en remplacement de Mr Robert SANOW.

Pour extrait Conforme

FIDUPAR

10, Boulevard Royal

L-2449 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2010136325/16.

(100154427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

---

**Karlix S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R.C.S. Luxembourg B 32.887.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 17 mai 2010 à 11.00 heures à Luxembourg*

L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'administrateur de Messieurs Jean DE RUDDER, Marc VITIERE et Bernard MASON.

L'Assemblée décide également de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes de Monsieur Pierre SCHILL pour une période qui viendra à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes au 31 décembre 2010.

Pour copie conforme  
Signature / Signature  
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010136326/16.

(100154447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

---

**Tritone S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.  
R.C.S. Luxembourg B 131.737.

—  
Il résulte des résolutions de l'actionnaire unique datées du 24 septembre 2010 que:

- le siège social de la société a été transféré du 7, Val Sainte Croix , L-1371 Luxembourg , au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, avec effet immédiat;

- M. Peter Dickinson, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, Mme Geneviève Blauen-Arendt, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg , M. Marc Schmit, chef-comptable, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, M. Fernand Heim, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, M Philip Godley, administrateur de société ,avec adresse professionnelle au 13 Castle Street , St.Helier , Jersey , Channel Islands JE4 5UT et M. James Saout, administrateur de société ,avec adresse professionnelle au 13 Castle Street , St.Helier , Jersey , Channel Islands JE4 5UT ont été nommés gérants avec effet immédiat en remplacement de M. Alexis Kamarowsky , M Federigo Cannizzaro di Belmontino et M. Jean-Marc Debaty démissionnaires.

Pour extrait conforme  
Pour Tritone S.à r.l.

Référence de publication: 2010138021/22.

(100157927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

---

**Restaurant Pizzeria "STOP MARY s.à r.l.", Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2628 Luxembourg, 21, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 42.258.

—  
**DISSOLUTION**

L'an deux mille dix, le quatre octobre.

Pardevant Nous, Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Maria DE LURDES DA CONCEICAO CERVEIRA (l'"Actionnaire Unique"), demeurant à 1, lewechtgaass, L-6868 Wecker-Gare.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité ci-mentionnée, prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que l'associée unique détient, suite à une cession de part du 2 septembre 2010 dont une copie en annexe paraphée «ne varietur» par la comparante et le notaire instrumentant, toutes les parts sociales dans "Restaurant Pizzeria "STOP MARY s.à r.l." (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée suivant le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 21, route de Trèves, L-2628 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 42258, constituée suivant acte pardevant le notaire instrumentant

en date du 22 décembre 1992, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 99 du 3 mars 1993 et déclare explicitement procéder à la dissolution et liquidation de la Société.

II.- Que le capital souscrit de la Société s'élève actuellement à douze mille trois cent quatre vingt quatorze virgule soixante huit euros (EUR 12.394,68) représenté par cent (100) actions nominatives d'une valeur nominale de cent vingt trois virgule quatre vingt quatorze euros (EUR 123,94) par action.

III.- Que l'associée unique déclare avoir connaissance pleine et entière des statuts et de la situation financière de la Société. IV.- Que l'associée unique, en tant que propriétaire de l'intégralité des actions de la Société, déclare expressément que:

- la Société a cessé toute activité fin 1993 et que l'associée unique entend anticipativement la dissoudre;
- reprendra l'intégralité de l'actif de la Société, la déclaration que le passif de la Société a été épuré et la reprise à la charge de l'associée unique de tous frais survenant après la liquidation de la Société, ainsi que de tous frais survenant après la dissolution de la Société mais dont le fait générateur est antérieur à la dissolution de la Société;
- décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société; - déclare que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège social de la Société dissoute.

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de, ou remboursement à, l'associée unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Le montant des frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société en raison des présentes, est estimé approximativement à 750 EUR.

#### *Déclaration de la comparante*

La comparante déclare que l'actif social de la société n'est pas un produit d'activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme) et que la société à liquider ne s'est pas livrée à de telles activités.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. DE LURDES DA CONCEICAO CERVEIRA, P.DECKER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 octobre 2010. Relation: LAC/2010/44248. Reçu 75.-€ ( soixante-quinze Euros.

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 14 octobre 2010.

Référence de publication: 2010136726/52.

(100156303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

#### **KPI Residential Property 15 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 114.518.

*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés en date du 4 octobre 2010:*

Acceptation de la démission, avec effet au 15 septembre 2010, de Monsieur Kustura Ivo, gérant B de la société.

Nomination, avec effet rétroactif au 16 septembre 2010 de Monsieur Lambert Jean, maître en sciences économiques, né le 2 mai 1952 à Luxembourg, résidant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, nouveau gérant B de la société pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Le Mandataire*

Référence de publication: 2010136327/16.

(100154965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

**KPI Retail Property 24 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 114.514.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés en date du 4 octobre 2010:*

Acceptation de la démission, avec effet au 15 septembre 2010, de Monsieur Kustura Ivo, gérant B de la société.

Nomination, avec effet rétroactif au 16 septembre 2010 de Monsieur Lambert Jean, maître en sciences économiques, né le 2 mai 1952 à Luxembourg, résidant professionnellement au 19, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, nouveau gérant B de la société pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Le Mandataire*

Référence de publication: 2010136328/16.

(100154964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

**U.M.I.G. S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 33.626.

—  
*Extrait de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg en date du 10 septembre 2010*

L'assemblée générale renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Patrick ROCHAS, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg;

- Madame Céline STEIN, employée privée, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

L'assemblée décide de nommer aux fonctions d'administrateur, Madame Sylviane COURTOIS, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, en lieu et place de Monsieur Maurice HOUSSA.

L'assemblée renouvelle le mandat de commissaire aux comptes de la société MAZARS, avec siège social au 10A, rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg.

Les mandats d'administrateurs et de commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Patrick ROCHAS

*Administrateur*

Référence de publication: 2010138235/22.

(100157146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

**Bayern Energie S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 124.380.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010136392/9.

(100155444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

**Naias Holding Co S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 51.307.

—  
Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 26 juillet 2010 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 04 août 2010.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2010136333/13.

(100154608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

**Blauenberg SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 113.125.

L'an deux mil dix, le neuf septembre.

Pardevant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Blauenberg SA, ayant son siège social à L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.125, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 décembre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 648 du 29 mars 2006, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Frank Baden susmentionné en date du 21 décembre 2005, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 725 du 10 avril 2006.

L'assemblée est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Monsieur Aloyse Wagner, maître-électricien, demeurant professionnellement à L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper, qui désigne comme secrétaire Monsieur Arnaud Regout, administrative and financial manager, demeurant professionnellement à L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Joëlle Micha, head of corporate affairs, demeurant professionnellement à B-1000 Bruxelles, 58, rue de la Régence.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. ratification de la cooptation en date du 1<sup>er</sup> juin 2010 de Monsieur Jacques Wolter comme administrateur.
2. rapport du conseil d'administration.
3. renonciation au rapport du réviseur d'entreprises agréé conformément à l'article 266 (5) LSC.
4. approbation de la fusion par absorption entre la société Château de Beggen S.A. comme société absorbante et Blauenberg SA comme société absorbée suivant les termes du projet commun de fusion.
5. approbation du calcul de la valeur nette de la société Blauenberg SA et du rapport d'échange suite à l'augmentation du capital de la société absorbante: cent (100) actions de Blauenberg SA donnent droit à 95 actions nominatives de Château de Beggen SA.
6. répartition des actions rémunérant la fusion.
7. décharge aux membres du conseil et au commissaire
8. dissolution de la société Blauenberg SA avec effet au jour de la réalisation de la fusion.
9. divers

II.- Que les noms des actionnaires présents ou représentés, des mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent procès-verbal, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

V.- Que les documents exigés par l'article 267 de la loi sur les sociétés commerciales ont été déposés au siège social des sociétés qui fusionnent un mois avant la date des réunions des assemblées générales en vue de leur inspection par les actionnaires.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée ratifie la cooptation au 1<sup>er</sup> juin 2010 de Monsieur Jacques Wolter comme administrateur.

### *Deuxième résolution*

L'assemblée prend connaissance du rapport du conseil d'administration et du projet de fusion datés du 7 juillet 2010 entre Château de Beggen S.A., société absorbante et Blauenberg SA, société absorbée et les approuve.

### *Troisième résolution*

Les actionnaires déclarent, à l'unanimité, vouloir renoncer à un examen du projet de fusion et à un rapport écrit par un réviseur d'entreprises agréé conformément à l'option donnée à l'article 266 (5) de la loi sur les sociétés commerciales.

Les actionnaires, à l'unanimité, reconnaissent et certifient avoir eu connaissance, un mois au moins avant la date de la présente assemblée, des documents énumérés à l'article 267 de la loi sur les sociétés commerciales

### *Quatrième résolution*

L'assemblée approuve la fusion par absorption entre la société Château de Beggen S.A. comme société absorbante et Blauenberg SA comme société absorbée suivant les termes du projet de fusion établi en date du 7 juillet 2010 et publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1537 du 28 juillet 2010.

L'assemblée générale constate que conformément à l'article 272 de la loi sur les sociétés commerciales et sous condition suspensive de l'approbation de la fusion par l'assemblée générale extraordinaire de Château de Beggen S.A., société absorbante, la fusion telle que décrite dans le projet de fusion deviendra effective et entraînera avec les effets prévus à l'article 274 la transmission universelle de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la société absorbée à la société absorbante.

La société absorbante devient propriétaire des biens apportés par la société absorbée dans l'état où ceux-ci se trouvent dès l'approbation de Château de Beggen SA sans droit de recours contre la société absorbée pour quelque raison que ce soit.

En particulier les immeubles suivants dont Blauenberg SA est actuellement propriétaire sont transférés à Château de Beggen S.A.

Commune de Luxembourg, section EB de Dommeldange:

- numéro 353/3011, lieu-dit "Blauenberg", place, d'une surface de 18,18 ares
- numéro 353/3012, même lieu-dit, place, d'une surface de 14,63 ares
- numéro 353/3013, même lieu-dit, place, d'une surface de 14,63 ares
- numéro 353/3014, même lieu-dit, place, d'une surface de 14,63 ares
- numéro 353/3015, même lieu-dit, place, d'une surface de 14,63 ares
- numéro 353/3016, même lieu-dit, place, d'une surface de 14,63 ares
- numéro 353/3017, même lieu-dit, place, d'une surface de 14,62 ares
- numéro 353/3018, même lieu-dit, place, d'une surface de 15,60 ares

Total 121,55 ares

### *Origine de propriété*

La société absorbée Blauenberg SA a acquis les immeubles prédécrits aux termes d'un acte de convention de remembrement urbain avec l'Administration Communale de la Ville de Luxembourg, en date du 29 novembre 2007, enregistré à Luxembourg A.C., le 15 février 2008, LAC/2008/8409, transcrit au premier bureau des hypothèques à Luxembourg, en date du 5 mars 2008, volume 2115, numéro 72. D'un point de vue comptable et fiscal, les opérations de la société absorbée sont considérées comme accomplies pour la société absorbante à partir du 17 mai 2010.

La société absorbante acquittera, le cas échéant, les impôts dus par la société absorbée sur les bénéfices et la fortune au titre des exercices non encore imposés définitivement.

A l'égard des tiers la fusion n'aura d'effet qu'après la publication des procès-verbaux des assemblées générales décidant de la fusion.

### *Cinquième résolution*

L'assemblée approuve le calcul de la valeur nette de la société Blauenberg SA et du rapport d'échange suite à l'augmentation du capital de la société absorbante: cent (100) actions de Blauenberg SA donnent droit à 95 actions nominatives de Château de Beggen SA.

### *Sixième résolution*

Les nouvelles actions ainsi émises sont attribuées aux actionnaires de Blauenberg SA dans la proportion de leur participation dans le capital de Blauenberg SA.

Il n'y a pas de soulte en espèces.

*Septième résolution*

L'assemblée décide que les mandats des administrateurs et du commissaire de la société prennent fin à la date de la dissolution de la société absorbée.

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

*Huitième résolution*

L'assemblée constate que par l'approbation de l'assemblée générale extraordinaire de Château de Beggen SA, société absorbante, du projet commun de fusion, la fusion sera réalisée. La société Blauenberg SA sera dissoute de plein droit et son patrimoine actif et passif sera repris de plein droit par la société Château de Beggen SA.

La société absorbante effectuera toutes les formalités de transfert et de publication relatives aux apports effectués au titre de la fusion. Elle fera les formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il conviendra pour le transfert à son nom des éléments actifs et passifs apportés. Elle effectuera toutes procédures et formalités pour rendre opposable aux tiers la transmission des biens, droits et charges.

*Neuvième résolution*

L'assemblée générale décide que les documents sociaux de la société absorbée seront conservés pendant le délai légal au siège de la société absorbante savoir au 9, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Constatation*

Le notaire soussigné, conformément à l'article 271(2), de la loi sur les sociétés commerciales, a vérifié et atteste par les présentes l'existence et la légalité des actes et formalités relatifs à la fusion.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Aloyse Wagner, Arnaud Regout, Joëlle Micha, Tom Metzler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 septembre 2010. Relation: LAC/2010/39975. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Francis Sandt.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

Luxembourg-Bonnevoie, le 6 octobre 2010.

Tom METZLER.

Référence de publication: 2010136985/133.

(100156438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

**Héritiers Jules Gales S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5533 Remich, 47, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 52.907.

—  
**AUFLÖSUNG**

Im Jahre zweitausendundzehn, am 4. Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul DECKER im Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

- TRIERER BÜRGERVEREIN 1864 GmbH, eine deutsche Gesellschaft mit Sitz in D54290 Trier, 9, Liebfrauenstrasse (Amtsgericht Wittlich HRB 40.300), hier vertreten durch Herrn Christophe FENDER, Buchhalter, berufsansässig in Luxemburg.

Welche Komparentin, vertreten wie eingangs erwähnt, den amtierenden Notar gebeten hat Nachfolgendes zu beurkunden:

Dass sie die alleinige Aktionärin der Aktiengesellschaft "HERITIERS JULES GALES S.A." ist, mit Sitz in L-5533 Remich, 47, Esplanade,

gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Gérard Lecuit, mit dem damaligen Amtssitz in Hesperingen, am 3. November 1995, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 33 vom 18. Januar 1996, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, Sektion B unter Nummer 52907,

Dass das Gesellschaftskapital aktuell fünfhundertfünfundzwanzigtausend Euro beträgt (525.000.- €) und eingeteilt ist in einundzwanzigtausend Aktien (21.000) mit einem Nennwert von fünfundzwanzig Euro (25 €) pro Aktie, vollends eingezahlt;

dass die erschienene Aktionärin Eigentümerin sämtlicher Aktien des Gesellschaftskapitals geworden ist und das gesamte Gesellschaftskapital innehält und die Gesellschaft ihre Geschäftstätigkeit eingestellt hat, und sie gegenwärtig die Auflösung und Liquidation der Gesellschaft beschliesst;

alsdann überreichte die Komparentin dem amtierenden Notar eine Abschlussbilanz mit Prüfungsbericht, welche nach „ne varietur“ Zeichnung durch die Komparentin und den amtierenden Notar gegenwärtiger Urkunde beigefügt bleiben.

Die Komparentin erklärte alsdann, in ihrer Eigenschaft als Rechtsnachfolger der Gesellschaft, in voller Kenntnis der Satzung und vorstehender Bilanz, sämtliche Aktiva und Passiva der aufgelösten Gesellschaft zu vereinnahmen, und sich zu verpflichten sämtliche ausstehenden Schulden der Gesellschaft, ob gegewärtig bekannt oder unbekannt, selbstschuldnerisch zu übernehmen,

dass die Gesellschaft "HERITIERS JULES GALES S.A.“ folglich ab dem heutigen Datum als liquidiert zu betrachten ist;

dass allen Verwaltungsratsmitgliedern sowie dem Kommissar vollumfängliche Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate bis zum heutigen Tage erteilt wird;

dass die Bücher und Dokumente der Gesellschaft während der gesetzlich festgelegten Dauer von fünf Jahren am Gesellschaftssitz von TRIERER BÜRGERVEREIN 1864 GmbH, D-54290 Trier, 9, Liebfrauenstrasse verwahrt bleiben; und die Innhaberaktien in Gegenwart des amtierenden Notars entwertet wurden;

Die Komparentin wurde alsdann vom amtierenden Notar über Artikel 69 (2) des Gesetzes über die Handelsgesellschaften) belehrt, dass keine Verschmelzung zwischen dem Vermögen der Gesellschaft und dem des Rechtsnachfolgers und die Übernahme des Gesellschaftsvermögens durch den vormalig alleinigen Gesellschafter, vor Ablauf einer Frist von dreißig Tagen, ab dem Tag der Veröffentlichung der vorliegenden Urkunde geschehen kann sofern kein Gläubiger der derzeit aufgelösten und liquidierten Gesellschaft die Gewährung von Sicherheiten verlangt hat.

#### *Erklärung des Bevollmächtigten*

Der Bevollmächtigte erklärt im Namen des dinglich Begünstigten der Gesellschaft, dass das Gesellschaftsvermögen der aufzulösenden Gesellschaft nicht irgendeiner Tätigkeit dienen wird, die nach Artikel 506-1 des Strafgesetzbuches oder Artikel 8-1 des Gesetzes vom 19. Februar 1973 betreffend den Handel von Arzneimitteln und die Bekämpfung der Drogenabhängigkeit oder einer terroristischen Handlung, im Sinne des Artikels 135-5 des Strafgesetzbuches (als Finanzierung des Terrorismus definiert), und dass die aufgelöste Gesellschaft keinen solchen Tätigkeiten nachgegangen ist.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieser mit dem amtierenden Notar gegenwärtige Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: C. FENDER, P.DECKER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 octobre 2010. Relation: LAC/2010/43470. Reçu 75.-€ ( soixante-quinze Euros)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, Erteilt an das Handels und Gesellschaftsregister in Luxemburg,

Luxemburg, den 14. Oktober 2010.

Référence de publication: 2010136635/58.

(100156292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

#### **Alcentra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 147.085.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2010.

TMF Management Luxembourg S.A.

Signatures

Domiciliataire

Référence de publication: 2010136379/13.

(100155326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.